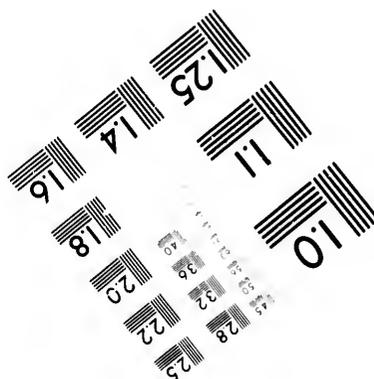
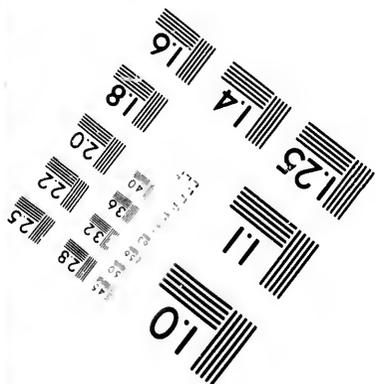
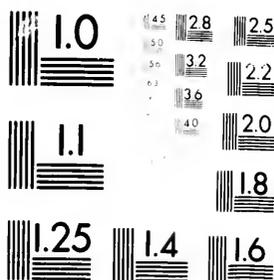


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

25
28
32
35
22
20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

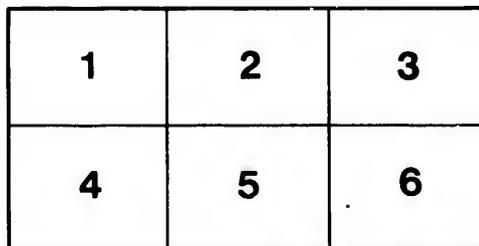
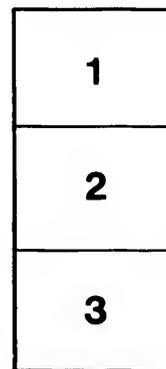
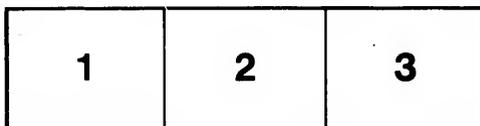
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

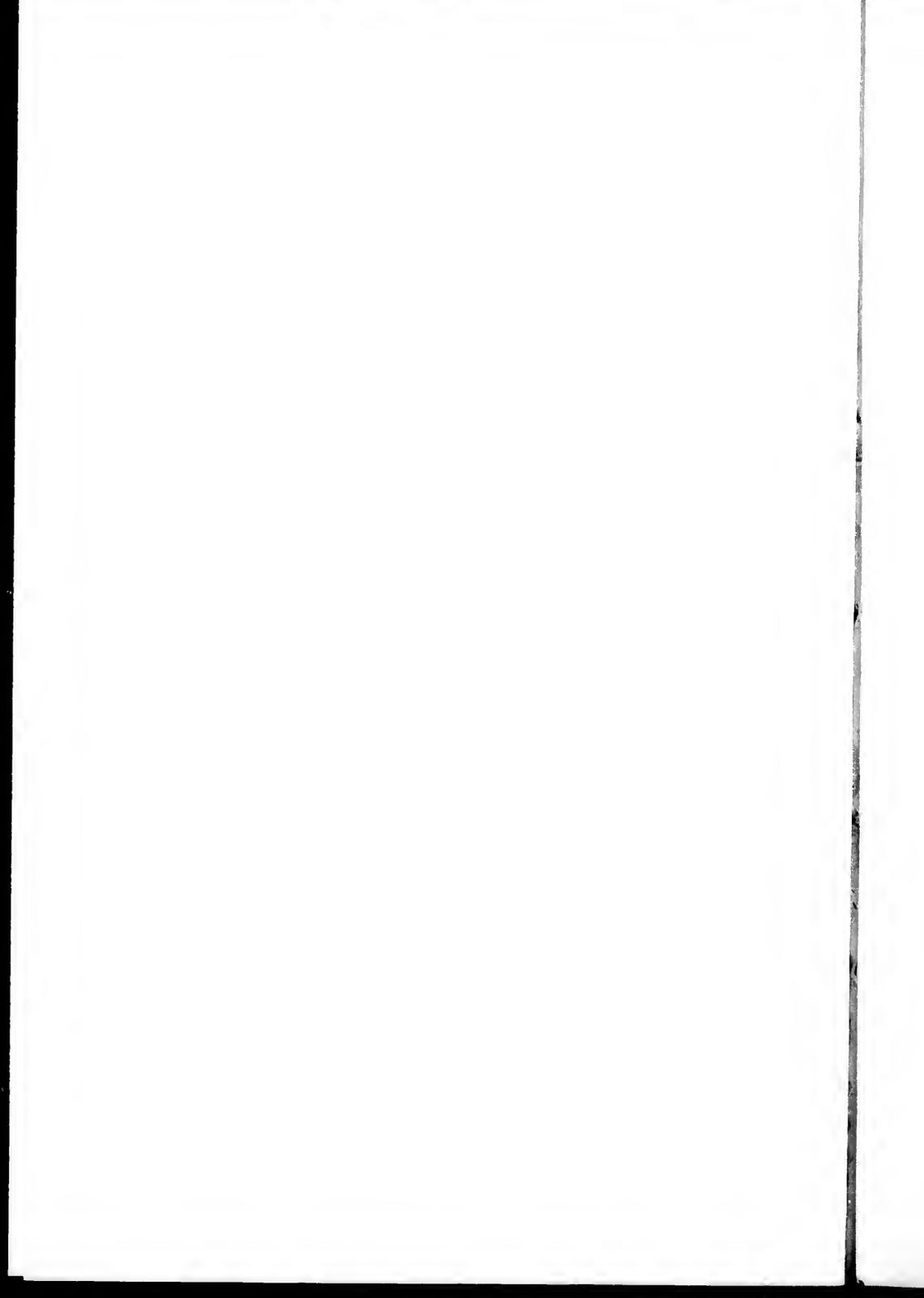
La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



LE GOUVERNEMENT

9

DE LA

PUISSANCE DU CANADA

PENDANT LES ANNEES 1874-75-76-77-78.

QUEBEC

LE GOUVERNEMENT

DE LA

PUISSANCE DU CANADA

Pendant les années 1874-5-6-7-8.

Un simple exposé des faits suffira pour faire comprendre à tous les électeurs intelligents et honnêtes que la politique libérale inaugurée le 7 Novembre 1873 par l'Honorable M. Mackenzie, lors de son accession au pouvoir, à la place de Sir John A. MacDonald, a été conforme aux principes de la justice et d'une administration sage et économique.

Accusés d'un crime *atroce*, suivant l'expression de Lord Dufferin, le gouverneur-général, (3^{me} alinéa, page 35, Journaux des Communes pour 1873, volume VII), les anciens ministres, Sir John MacDonald et M. Langevin, n'ont pas attendu le verdict de la Chambre.

Après une longue enquête faite par des commissaires ou juges qu'ils avaient choisis eux-mêmes, ils ont reconnu, d'après les témoignages de leurs amis et leurs propres admissions, qu'ils étaient coupables du CRIME d'avoir vendu un contrat public, et d'avoir employé le prix de cette vente, trois-cent-soixante-mille piastres (\$360,000) à acheter les consciences des électeurs dans les élections de 1872.

Dans sa dépêche au Ministre des Colonies, en date du 15 Août 1873, Lord Dufferin disait, (voir page 36, fin du 7^{me} paragraphe des Journaux de la Chambre des Communes pour 1873, volume VII), qu'il ne pouvait croire ses ministres coupables de *crimes aussi atroces*, vu " qu'ils avaient donné les assurances les plus solennelles, individuellement et collectivement, et qu'ils avaient juré sur leur honneur " et au nom de leur loyauté à la Couronne, en leur qualité de conseillers

SEULE AGENCE

AU CANADA

Des célèbres

ORGUES D'EGLISE

DE

SAMUEL S. HAMILL

DE

East Cambridge.

Positivement les
meilleures or-
gues fabri-
quées.



PRIX REDUITS

POUR LE

CANADA

DEPUIS

\$550.00

Les tuyaux de façade
sont tous sonnants.

La Pédale de Bandon
rend des sons de
16 pieds.

POUR **Commandes, Devis et Circulaires,**

S'adresser à

Bernard & Allaire,

6, Rue la Fabrique, Québec.

LES
PIANOS

Populaires

DE

1^{re} Classe

FABRIQUES PAR

Weber & Co.

QUI ONT OBTENU

Deux Médailles

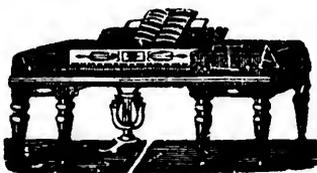
ET UN

DIPLOME

A l'Exposition de Philadelphie, en 1876.

pour le son, la touche, la main d'œuvre, et
est surnommé "la perle des salons," fabri-
qués par Marshall et Wendell, et plu-
sieurs autres fabriques de renommée, sont
en vente à £25 de réduction, chez

Bernard & Allaire,



LES
HARMONIUMS

CONNUS DE

MASON & HAMLIN

ET CEUX DE

J. ESTEN & CIE.,

sont aussi en vente à prix très-réduits.

Musique en feuilles, des meilleurs au-
teurs, à 50 pour cent meilleur marché
qu'ailleurs.

BERNARD & ALLAIRE,

Editeurs de Musique,

6, rue la Fabrique, Québec.

“ assermentés, qu'ils étaient absolument innocents de ce dont on les accusait. ” Cependant, moins de trois mois après cette déclaration solennelle, ils admettaient avoir commis ce crime que Lord Dufferin, à la page 36, qualifie si justement de CRIME ATROCE.

Une fois chargé de l'administration des affaires de la Puissance du Canada, M. Mackenzie fut bientôt en mesure de constater qu'il lui était impossible de protéger les intérêts du peuple avec une Chambre en partie composée de députés achetés.

Le Premier-Ministre se vit donc dans l'obligation de recourir aux élections générales : ces élections eurent lieu en Février 1873.

Ce fut une véritable catastrophe pour le parti conservateur. Sur une chambre de 206 membres, Sir John MacDonall, qui comptait une majorité de 40 à 50, revint en Chambre suivi en tout de 50 à 60 partisans.

C'était une déroute complète.

De Nicolet à Gaspé, c'est à peine si deux députés conservateurs purent rapporter le fait de l'existence du parti conservateur sur cette immense distance.

Nous suivrons les questions dans l'ordre suivant lequel elles ont été soumises à la Chambre.

SESSION DE 1874.

Pendant la session de 1874, le parti conservateur se sentit si faible qu'il n'osa pas s'affirmer ; il n'y a pas eu, pendant cette session, qui a commencé le 26 Mars et fini le 26 Mai, de vote de parti.

EXPULSION DE RIEL.

La seule question importante a été celle soumise par M. Bowell, député conservateur d'Ontario, demandant l'expulsion de Riel.

M. Mousseau proposa en amendement à la motion d'expulsion faite par M. Bowell, un pardon plein et entier.

J. H. E. PLAMONDON,

FABRIQUANT DE CHAUSSURES.

En Gros et en Detail,

No. 11, Escalier, Petite rue Champlain.

A CONSTAMMENT EN MAINS UN

Stock de Chaussures de première qualité

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Regardez cette liste de Machines à Coudre de Singer de Famille, Singer de Manufacture, Howe de 4 numéro, Osborne, Wagner Appleton, Raymond, Lockman et Wilson.

J. H. E. Plamondon,

No. 11, Escalier, Petite rue Champlain,

Basse-Ville, Québec.

T. DROLET,

Horloger et Bijoutier,

No. 125, RUE DU PONT, ST. ROCH.

A constamment en mains

UN ASSORTIMENT DES PLUS VARIÉS,

DE

MONTRES, HORLOGES ET BIJOUX, etc.,

Une attention spéciale est portée à toutes réparations de MONTRES, HORLOGES et BIJOUX,

A TRÈS BAS PRIX

Et sous le plus court délai.

T. DROLET,

No. 125, rue du Pont, St. Roch, Québec.

A cet amendement, M. Holton proposa un sous-amendement demandant qu'avant de se prononcer, la Chambre attendît le rapport du comité d'enquête sur les troubles du Nord-Ouest, afin que les députés fussent en état de juger la cause après avoir pris connaissance des faits.

L'amendement de M. Mousseau fut rejeté par 164 contre 27; Sir John s'absenta pour ne pas voter. L'amendement de M. Holton fut rejeté par 117 contre 76. La motion principale, expulsant Riel, fut votée par 124 contre 68, ce nombre 68 étant formé des députés de la Province de Québec, de M. Cameron, libéral d'Ontario, et de quelques députés des Provinces Maritimes et des Provinces du Nord-Ouest.

Sir John a voté contre l'amendement de M. Holton et pour celui de M. Bowell, expulsant Riel.

(Voir votes et délibérations, page 68. Journaux des Communes, pages 68 et 69, 16 avril 1874.)

TAXES SUR LE TABAC.

C'est le 15 Mai que le Docteur de St. George a proposé l'abolition de la taxe sur le tabac canadien.

(Voir votes et délibérations, pages 222-223, ou Journaux des Communes, pages 241-242.)

Cette taxe a été imposée en 1868 par Sir John MacDonal'd et M. Langevin. Elle était alors de 15 cts.

(Voir Journaux des Communes pour 1867-68, résolution 2, page 321-322, vote à page 416, votes et délibérations, pages 347, 405 et 406.)

51 députés, la plupart de la Province de Québec, ont voté pour la motion du docteur de St. George, en 1874.

108 députés, presque tous députés du Haut-Canada, y compris Sir John, ont voté pour cette taxe.

Dans la même séance, M. Baby proposa d'abolir les droits sur le thé. 118 députés votèrent contre sa motion et 46 seulement pour, la raison alléguée par ceux qui ont jugé cette taxe nécessaire étant que pour retirer un revenu égal à celui produit par cette taxe, (il a

A partir du 1er septembre 1878

Le meilleur moyen de ménager votre argent de ce temps-ci est de venir acheter vos Marchandises Sèches chez

H. GAGNON & Cie.,

où beaucoup d'articles se donnent presque pour rien.

LE DEPARTEMENT D'ETOFFES DE DEUIL EST AU COMPLET

Nous venons de recevoir directement d'Europe :

15 caisses de Paramatas.
3 caisses de Mérinos Français.
4 caisses de Coubourg Noir.
1 caisse de Cashemire Noir.
1 caisse de Coubourg Crêpé, etc.
6 caisses Crêpes Français.
1 caisse de Crêpes Anglais.
4 caisses de Garnitures à Robes, Franques, Mirets, Imitation de Plumes, etc., etc.

CHEZ

H. GAGNON & Cie

rue de la Couronne.



Vu que nous importons nous-mêmes nos propres marchandises, il est facile de comprendre pourquoi nous vendons à meilleur marché que d'autres, mais aussi nous tenons par-dessus tout à conserver intacte notre bonne réputation pour les marchandises de deuil.

Nous vendons pour 10 cts., la verge une Alpa en couleur et noire, et nous invitons tout le monde à venir voir une Etoffe à Robes que nous vendons 15 cts., qui vaut 25 cts., partout ailleurs.

H. GAGNON & Cie.

30 caisses des plus belles indiennes Américaines couleurs garanties, valant 8 cts., réduites à 5 cts. la verge.

50 caisses d'Indienne en coupon vendue 3 cts. la verge.

12 caisses de juconat en coupon valant 20 cts. pour 10 cts. chez

H. GAGNON & Cie.

400 pièces de Flanelle de couleurs assorties pure laine valant 30 cts. réduite à 17 cts. et demi la verge chez

H. GAGNON & Cie.

100 pièces Drap Moscou noir, valant \$1.00 réduit à 70 cts. seulement.

300 pièces Drap de Pilotes noir et bleu depuis 50 cts. en montant jusqu'à \$4.00 la verge.

300 doz. de corps et caleçons tricotés, (par côtes), valant 60 cts. ailleurs, pour 35 cts. seulement chez

H. Gagnon & Cie.,

MAISON JACQUES-CARTIER,

No. 58, rue de la Couronne, St. Roch.

été de \$534,890.34, en 1876-77), il faudrait imposer des droits sur des articles dont la classe pauvre a un plus grand besoin, c'est-à-dire, imposer un plus lourd fardeau sur la classe des ouvriers et des cultivateurs pauvres.

Cette taxe affecte surtout les gens à l'aise, et très peu la plupart des cultivateurs.

La taxe sur le thé avait été imposée plusieurs années auparavant par le gouvernement conservateur. En 1862, elle était de 9 cts., en 1866, elle fut élevée à 12 cts. Le 22 Décembre 1867, le droit sur le thé noir fut réduit à 3 cents et demie et 15 par cent *ad valorem*.

Le thé vert fut taxé de 7 cts., par livre, plus 15 par cent *ad valorem*.

La taxe imposée en 1874 était seulement de 5 cts., pour le thé noir et 6 cts., pour le thé vert.

La légère augmentation de deux sous par livre a été faite en vue d'obtenir un revenu suffisant pour payer les dettes contractées par Sir John et M. Langevin.

Comme nous le ferons remarquer plus tard, le gouvernement de Sir John MacDonald avait contracté des obligations pour 5 millions de piastres, et c'est le gouvernement libéral qui s'est trouvé dans l'obligation de les payer. Comment y parvenir autrement qu'en imposant une taxe pour cette fin. De là l'augmentation de la taxe sur le thé.

(Voir votes et délibérations, page 225, ou Journaux des Communes, pages 242-243.)

Fait singulier, c'est que ce vote sur le thé, pris à la demande d'un député conservateur, M. Baby, député occupant une position secondaire, est le seul qui comporte un blâme contre le gouvernement, libéral, au sujet de cette augmentation de taxe de 3 millions de piastres au sujet de laquelle les orateurs et les journaux conservateurs ont fait tant de bruit.

(Voir votes et délibérations, pages 140-141-142. Journaux des Communes, page 144.)

Il est étonnant que Sir John, le chef des conservateurs, n'ait pas alors opposé les changements faits au tarif, si ces changements étaient aussi préjudiciables aux intérêts publics que le prétendent les journaux conservateurs.

G. A. BOLDUC & CIE.,

Horlogers et Bijoutiers.

No. 192, Encoignure des rues St. Jean et St. Eustache, Quebec.

CONSTAMMENT EN MAINS UN ASSORTIMENT DE

Bijouteries, Montres, Pendules, Etc.,

DES PLUS VARIÉS.

BIJOUTERIES EN TOUS GENRES FAITES A ORDRE

REPARATION DE MONTRES GARANTIE.

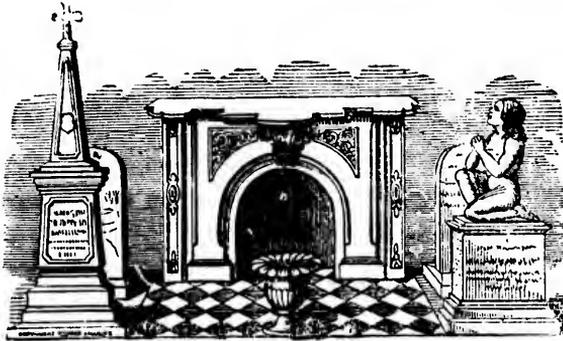
Une visite est respectueusement sollicitée.

J. A BELANGER,

Monuments, Epitaphes,

POTEAUX en MARBRE, en GRANIT et en PIERRE.

Le plus grand assortiment et le plus bas prix.



50 & 52

RUE DES FOSSÉS

ST. ROCH

QUEBEC,

Jodoin & Cie.

14, Rue St. Jean,

N'oubliez pas la maison Jodoin et Cie., qui a obtenu les premiers prix aux dernières exhibitions, pour ses Poêles Doubles, de Passages, de Chantre, de Salon et de Cuisine, de toutes dimensions, à bois et à Charbon.

Ustensiles de Cuisine, Vaisseaux en Cuivre, en Ferblanc et en Fonte. Pelles et Bêches en Fer et en Acier, de toutes qualités.

En gros et en détail. Nos prix sont au moins de vingt-cinq par cent meilleur marché qu'ailleurs.

JODOIN & Cie.

CHEMIN DU PACIFIQUE.

Bien des fois, les journaux conservateurs ont reproché au gouvernement libéral de ne pas procéder assez rapidement avec les travaux du chemin de fer du Pacifique. Suivant les engagements de Sir John MacDonal, en 1872, ce chemin, long de 900 lieues, ou 2,700 milles, devait être construit en 10 ans.

Le 20 Mai 1874, M. Bunster, député de la Colombie, a proposé que le chemin serait commencé l'année suivante et construit en 10 ans, ou 3 ans plus tard que l'époque fixée par Sir John. 5 députés seulement ont appuyé cette motion, trois de la Colombie et deux du Haut-Canada. Tous les autres députés conservateurs présents ont voté contre cette motion, approuvant, par conséquent, le plan proposé par M. Mackenzie, de ne construire le chemin du Pacifique qu'à mesure que les ressources du pays le permettraient.

C'est pendant cette session que fut passée la loi du scrutin secret et celle des élections contestées.

La loi du scrutin secret, en assurant à l'électeur pauvre une indépendance complète, garantit en même temps la tranquillité, le jour de la votation.

Comme on peut le voir par ce court résumé et en référant aux pages ci-dessus mentionnées des documents officiels, les chefs conservateurs n'ont rien trouvé à blâmer dans la conduite du gouvernement libéral pendant la session de 1874.

SESSION DE 1875.

La session de 1875 fut ouverte le 4 Février.

Aucun incident ne se passa jusqu'au 11 suivant.

AMNISTIE.

Le 11 Février, M. Mackenzie proposa l'adoption d'une adresse demandant qu'une amnistie générale fut accordée à tous ceux qui avaient pris part aux troubles du Nord-Ouest, avec l'exception que Riel et Lépine seraient tenus de demeurer pendant 5 ans, hors des possessions Britanniques.

Tous les documents concernant l'enquête sur les troubles du Nord-Ouest, et la condamnation de Lépine par une Cour de Justice, avaient été soumis à la Chambre. (1).

A l'appui de sa motion, M. MacKenzie fit un discours remarquable dans le cours duquel il dévoila au moyen de documents authentiques, et surtout par des citations du témoignage de Sa Grandeur Monseigneur Taché, la mauvaise foi et la fourberie de Sir John MacDonald, de Sir George Cartier et de M. Langevin. (Voir débats de la Chambre des Communes, depuis page 38 à page 52.)

Dans une lettre en date du 27 décembre 1871, reproduite à la page 52, Sir John annonçait à Monseigneur Taché qu'il lui envoyait \$1,000 pour Riel.

Un peu plus tard à la demande de Sir George Cartier, une autre somme de \$2,400 était remise par le Lieutenant-Gouverneur Archibald à l'Archevêque Taché pour Riel et Lépine, à la condition que les dits Riel et Lépine s'expatrieraient.

A peu près dans le même temps, Sir John disait dans les assemblées publiques tenues dans le Haut-Canada " que s'il pouvait mettre " la main sur Riel et Lépine, il les ferait pendre."

Dans sa réponse en Chambre à M. MacKenzie, le 11 février 1875, Sir John MacDonald parlant de cette condition de bannissement incluse dans la motion de M. MacKenzie, s'exprimait comme suit : (page 82, première colonne, débats.)

" La punition proposée est nominale. Il est bien vrai que la dégradation attachée à l'exil pour crime est moralement une forte peine ; mais le châtement réel, au point de vue des honorables messieurs (l'en face " est une FARCE et pis qu'une FARCE." Et un peu plus bas : " Réellement " quelle punition comporte, au point de vue des honorables messieurs, la " sentence que leur résolution prononce ; chacun sait parfaitement, " qu'il y a déjà aux Etats-Unis un fort contingent d'émigrés du Bas-Canada " et un certain nombre du Haut-Canada, et que l'on tente de les ramener " au pays. Cette tentative n'a que peu de succès, parce qu'un grand

(1) A la page 4 du rapport fait par le comité d'enquête on lit ce qui suit dans la déposition de M. Langevin : " Je n'ai jamais fait de promesse et autant que je puis le savoir, aucun de mes collègues n'a jamais fait de promesse d'amnistie, à l'Archevêque Taché, au Père Richot ou à aucune autre personne.

A la page 61 du même rapport le témoignage de Monseigneur Taché est rapporté comme suit : " Je lui dis (à M. Langevin) qu'il était étonnant qu'on me refusât une assurance par écrit, si on était aussi certain d'obtenir l'amnistie ; que de fait, j'étais fatigué de promesses si souvent réitérées, mais jamais accomplies. Il me dit, je ne vous l'ai jamais promise, mais aujourd'hui je vous en fait la promesse. " Qui a dit la vérité sous serment ? Mgr. Taché ou M. Langevin ?

“ est LEGER, pour ce MEURTRE ATROCE dont l'honorable député de Bruce-Sud
 “ nombre de ces gens préfèrent demeurer aux États-Unis. Donc combien
 “ a parlé si souvent partout dans le Haut-Canada, le châtiment qui con-
 “ siste à déclarer à ces hommes (Riel et Lépine) qu'il leur sera permis de
 “ traverser la frontière pour vivre dans un pays aussi CHARMANT que le
 “ nôtre.”

Sir John MacDonald a pris sur les fonds secrets, sans aucune autorisation, les \$1,000 qu'il a fait parvenir à Riel. Il a encore \$6,000 des mêmes fonds dont il ne veut pas rendre compte.

En amendement à la motion de M. MacKenzie, M. Mousseau, député de Bagot, proposa une autre motion décrétant une amnistie pleine et entière pour Riel et Lépine.

Messieurs Laurier et Fournier répondirent que nonobstant leur désir d'accorder un pardon plein et entier, Lord Carnarvon, ministre des colonies, avait au nom de la Reine intimé au gouvernement du Canada, qu'un tel pardon ne serait jamais accordé, qu'une punition de quelque genre devrait être infligée à des hommes trouvés coupables, du crime de meurtre, au moins quant à Lépine qui avait subi son procès devant 12 jurés, dont 6 étaient métis français comme lui.

Le vote, tel que enregistré le 12 février, donna 152 en faveur du gouvernement et 23 contre.

Sir John MacDonald s'absenta de la Chambre pour ne pas voter. Tous les conservateurs du Haut-Canada et des Provinces Maritimes, moins M. Currier, député de la ville d'Ottawa, votèrent en faveur du gouvernement. Ce fait prouve que si les conservateurs eussent été au pouvoir ils n'auraient certainement pas fait plus pour Riel et Lépine que n'a fait le gouvernement libéral. (Votes, Débats page 137-139, Journaux des Communes pages 74, 75. Votes et délibérations page 60.)

Le 24 Février, M. Plumb, député conservateur, proposa l'expulsion de Riel : 21 députés du Haut-Canada, y compris Sir John, 1 député conservateur du Bas-Canada, M. Colby, et 2 députés conservateurs des Provinces Maritimes, en tout 24, votèrent pour la motion de M. Plumb, et 146 contre.

(Votes, débats, pages 336-37. Journaux des Communes, pages 122-3. Votes et délibérations, page 115.)

PRÊT AUX MENNONITES.

Le prêt de \$100,000 fait aux Mennonites repose sur des garanties. A la page 401 des débats, M. Laird, ministre de l'Intérieur, a déclaré que des capitalistes dans le comté de Waterloo avaient offert au gouvernement de se porter caution pour un montant de \$50,000 chacun. A la page 387 des débats, haut de la première colonne, on voit " que M. Masson n'était pas opposé à ce prêt, et que " les Mennonites sont une bonne classe d'émigrants dont la présence ajoute " rait des richesses et de la prospérité à notre pays. "

M. Masson ayant visité Manitoba l'été précédent, avait eu occasion de constater de ses propres yeux les avantages de l'immigration Mennonite.

M. Ross (page 402) fit remarquer que si les Etats-Unis avaient suspendu le courant d'immigration, leur population au lieu d'être de 40 millions serait seulement d'environ 14 millions.

M. Masson qui avait proposé de réduire ce prêt à \$50,000 a accepté le sous-amendement de M. Holton allant à dire que la Chambre approuverait toute mesure du gouvernement tendant à favoriser le retour des Canadiens dans la Puissance.

Cette question au moyen de laquelle on a fait tant de bruit dans les élections partielles qui ont eu lieu depuis 1875, a donc, en définitive, reçu l'approbation de la Chambre entière.

(Voir débats, page 411. Journaux des Communes, page 140. 26 Février, 1875, Journaux des Communes, page 131.)

\$50,000 AUX VETERANS DE 1812.

C'est le 19 Février que le gouvernement a fait voter \$50,000 pour les vieux miliciens. (Voir débats, haut de la première colonne, page 264.)

L'ancien gouvernement conservateur n'avait jamais songé à venir en aide à ces vieux serviteurs publics qui ont été exposer leur vie sur les champs de bataille pour empêcher les étrangers d'envahir notre pays.

C'est le gouvernement libéral qui a conçu cette idée généreuse et rempli cet acte de justice.

La somme octroyée à chaque vétéran est minime ; mais suffirait-elle seulement à procurer du bon pain à celui qui est pauvre et dénué de tout, c'est certainement une source de profonde satisfaction.

ÉCOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Le 8 Mars 1875, M. Costigan, député du Nouveau-Brunswick, proposa l'adoption d'une adresse demandant au parlement Impérial de changer notre constitution de manière à ce que les catholiques du Nouveau-Brunswick eussent l'avantage d'avoir des écoles séparées.

Le 14 mai 1873, la Chambre avait enjoint au gouvernement conservateur d'alors, par un vote de 98 contre 63, de désavouer la loi de la législature du Nouveau-Brunswick qui privait les catholiques des privilèges dont ils avaient joui jusque là.

Parmi ceux qui avaient voté pour empêcher le désaveu de cette loi se trouvaient MM. Langevin, Robitaille et Fortin.

(Voir Journaux, page 347. Votes et délibérations, page 313.)

Nonobstant le vote imposant de la Chambre, le gouvernement refusa de se conformer à cet ordre.

La conséquence a été que les deux années accordées par la constitution pour faire désavouer une loi passée par une législature locale, se sont écoulées, et le remède proposé par M. Costigan, en 1875, celui d'amender la constitution, c'est-à-dire, de remettre en question devant le parlement Impérial les droits et privilèges des catholiques de toute la Puissance était tellement dangereux que la Chambre résolut d'adopter le sous-amendement de M. Cauchon demandant à " la Reine d'user de son influence vis-à-vis de la législature du Nouveau-Brunswick pour faire disparaître les *justes sujets* de mécontentement qui y existaient. "

Cette motion de M. Cauchon fut adoptée par un vote de 114 contre 73.

Cette motion était faite en addition à une motion de M. Mackenzie, exprimant le danger d'empiéter sur les droits réservés par la constitution à chaque Province : l'amendement collectif fut adopté par un vote de 121 contre 61.

(Voir votes, débats, page 668-69. Journaux des Communes, 198-199. Votes et délibérations pages 187-8 9-10, 10 Mars 1875.)

Dans le cours des débats, M. Devlin, député Irlandais de Montréal, a déclaré (page 665, débats 1ère colonne), “ qu’il avait l’autorité et l’avis de Sa Grandeur l’Evêque du Nouveau-Brunswick pour “ la conduite qu’il avait tenue. ”

Accusé de mensonge par le *Nouveau-Monde*, M. Devlin en a appelé publiquement en Chambre, le 23 Mars suivant, “ aux quatre “ membres Irlandais catholiques des Provinces Maritimes qui étaient “ présents lorsque Sa Grandeur l’Evêque Sweeny conseilla à ses amis “ de supporter l’amendement que devait proposer l’honorable député “ de Québec, (M. Cauchon.)

MM. Power et Flynn, deux des quatre députés désignés par M. Devlin, ont confirmé son témoignage. (Voir débats, pages 914 et 915.)

Tous les députés catholiques du parti libéral avaient eu occasion de connaître l’approbation donnée par Monseigneur Sweeney à la motion Mackenzie-Cauchon et c’est ce qui les a décidés à voter tous, moins M. Cheval, pour cette motion. ”

Ils ont cru qu’il n’était pas nécessaire d’être plus catholiques que l’Evêque du Nouveau-Brunswick, Mgr. Sweeney, qui avait assisté aux débats sur cette question, qui avait eu occasion de causer avec les hommes les plus éminents de la Chambre, et qui, par conséquent, a pu la juger avec parfaite connaissance de cause.

Ce vote a mis fin à l’agitation qui régnait en Chambre, à propos de cette grave difficulté, depuis la session de 1871. Mais cela n’a pas empêché les conservateurs d’essayer à soulever les masses dans les discours sur les hustings à l’occasion des élections qui ont eu lieu dans divers comtés ; et dans les prochaines élections générales ils viendront encore reprocher aux libéraux d’avoir trahi les intérêts des Catholiques, bien qu’ils sachent que c’est le gouvernement MacDonal-Cartier-Langevin qui, par son refus de désavouer la loi du Nouveau-Brunswick de 1871, est la cause si les Catholiques de cette province ont été privés de la jouissance de leurs privilèges.

BANQUEROUTE.

Il suffit de jeter un coup d’œil sur les votes donnés à l’occasion des amendements proposés à cette loi par MM. Bowell et Bourassa

pour se convaincre que les hommes les plus entendus dans les affaires sont d'opinion que la loi de banqueroute, s'il est nécessaire d'en avoir une, ne doit s'appliquer qu'aux commerçants.

Sir John MacDonald, le chef des conservateurs, a voté contre les amendements de MM. Bowell et Bourassa. C'est la meilleure réponse que l'on puisse faire à ceux qui font un crime à M. Mackenzie et à ses amis d'avoir repoussé les amendements de MM. Bowell et Bourassa.

(Voir votes, débats, pages 964-65. Journaux des Communes, pages 278-79. Votes et délibérations, pages 265-66.)

COUR SUPREME.

Le bill concernant l'établissement de la Cour Suprême fut introduit le 23 Février 1875.

Dans ses remarques, sur ce bill, Sir John MacDonald a dit qu'il aurait voulu que le nombre des juges fut de 7, au lieu de plus que le nombre fixé par M. Fournier, et que dans le bill qu'il avait présenté lui-même pour le même objet, son intention était de faire juger par cette cour les causes d'élections contestées. (Voir débats, page 303, seconde colonne.)

M. Baby, député occupant une position secondaire, s'est opposé à la formation d'une Cour Suprême. Sa motion à cet effet, en date du 25 mars, a été rejetée par 113 contre 23. Sir John MacDonald, M. Tupper et plusieurs autres conservateurs votant avec le gouvernement.

(Votes, débats, pages 996, 997. Journaux des Communes, page 292. Votes et délibérations, page 277.)

Sur la motion de M. Palmer, pour réduire le salaire des juges, Sir John MacDonald et plusieurs autres députés conservateurs ont aussi voté avec le gouvernement.)

(Voir débats, pages 1,031-32. Journaux des Communes, pages 307-8. Votes et délibérations, page 297.)

ECOLES SEPARÉES.

En référant à la page 1,096 des débats de la session de 1875, le lecteur verra, vers les deux tiers de la première colonne, que la 10me

DERY, St. LAURENT & Cie

ENCANTEURS

ET

Marchands a Commission

SEULS FABRIQUANTS DE LA VRAIE

PEINTURE ELASTIQUE

RUE

ST. PIERRE No. 41,

Basse-Ville, Quebec.

Chances libérales sur

EFFETS CONSIGNÉS

sec
toi

" s
" é

po
érij
vea

me
187
com
mil

tior
la c
cit

déd
cé
\$71

A
M.
ten
de à
sant
ven

coû

section du bill de M. Mackenzie au sujet de l'organisation des territoires du Nord-Ouest statue ce qui suit :

“ Et de plus, la minorité des contribuables de tel district ou subdivision, qu'elle soit protestante ou catholique romaine, pourra y établir des écoles séparées. ”

Sir George Cartier et M. Langevin n'ont rien fait de la sorte pour les catholiques de la province de Manitoba qui, d'après la loi érigeant cette province, sont soumis comme les catholiques du Nouveau-Brunswick aux caprices de la majorité.

Session de 1876

C'est pendant la session de 1876 que le parti conservateur a commencé à agiter la question de protection. Dans le cours de l'année 1875 on avait constaté une diminution de 20 millions dans les affaires commerciales ; 7 millions et trois quart dans les importations, et 11 millions et un quart dans les exportations.

De 1872 à 1875 l'excédant de nos importations sur nos exportations avait été de 142 millions, fait qui, seul, peut suffire à expliquer la crise commerciale que nous traversons, et d'où est provenu le déficit dans nos revenus.

Dans son discours sur le budget, M. Cartwright a démontré qu'en déduisant des dépenses courantes la somme de \$121,700 pour le tracé des frontières, l'exercice de 1874-75 montrait une réduction de \$715,000.

(Voir débats page 250-51.)

A l'appui de la politique du gouvernement libéral touchant le tarif, M. Cartwright a cité le témoignage de l'honorable M. Wells, sénateur américain. Un tarif protecteur de 60 pour cent pour les soieries, de 50 à 150 pour cent pour les manufactures de laine, a été insuffisant aux États-Unis : 8 des principales fabriques ont été vendues par vente forcée.

La fabrique de Glendhan, à 150 milles de New-York, qui avait coûté 1 million de piastres a été vendue \$200,000.

JOUISSÉZ DE LA VIE.

Lisez la recette qui va suivre et elle rendra indubitablement la santé à quiconque le désièra. La dyspepsie et la maladie du foie se guérissent par l'exercice et la gaiété; ainsi, du premier de septembre au 30 décembre, à chaque fois que vous viendrez à Québec, allez voir les nouveautés en marchandises de haute valeur que reçoivent MM. H. Gagnon et Cie., de la Maison Jacques-Cartier, rue de la Couronne.

A LA MAISON JACQUES-CARTIER !!

ON VEND

MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS.

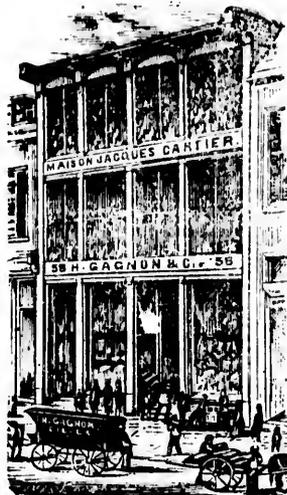
Parceque ses propriétaires font leurs affaires

Argent Comptant,

Qu'ils ont constamment en mains des

FONDS DE BANQUEROUTE

Achetés quelquefois à 30 et 35 cts., dans la piastre, et les vendent au prix comptant, et souvent en bas du prix comptant, et, enfin, parce qu'ils comprennent la grande rareté d'argent.



Achetés quelquefois à 30 et 35 cts., dans la piastre, et les vendent au prix comptant et souvent en bas du prix comptant, et, enfin, parce qu'ils comprennent la grande rareté d'argent.

DRAPS

ET

TWEEDS

Presque pour rien

CHEZ

H. Gagnon & Cie.

Alpacas

Noirs

Presque pour rien

CHEZ

H. Gagnon & Cie.

VISITEZ, CONFRONTEZ et VOUS RECONNAITREZ la VERITE

Toujours qu'un seul prix, chez

H. GAGNON & CIE.,

No. 53, rue de la Couronne.

(Voir page 262 des débats.)

“ Il serait injuste, disait un journal important des Etats-Unis de ne pas signaler la folie qui a porté quelques canadiens à chercher à affliger leur pays des maux dont nous avons souffert. ”

Il y a 40 ans le tonnage américain était 7 fois celui des nations étrangères ; maintenant il est de 2 millions de moins.

En 1871, les manufactures de chaussures en Canada ont produit pour une valeur de 16 millions de piastres ; la valeur des importations a été seulement de \$211,000.

(Voir page 380).

On peut se former une idée de la valeur d'un système de tarif protecteur par le tableau suivant préparé par M. Moore. Une famille américaine composée de 2 adultes et de 2 enfants pouvait se procurer en 1860, à raison de \$180 par année, les articles suivants : bœuf frais, mouton, bœuf salé, beurre, riz, lait, café, thé, sucre, mélasse, charbon. En 1873, grâce au système protecteur, les mêmes articles lui coûtaient \$347.

(Voir page 382).

En 1871, les tanneurs du Canada ont fabriqué pour 9 millions de piastres, ou \$2.64 cents par tête de la population. En 1875, les importations de cuir se sont élevées seulement à 24 cents par tête.

Les fabricants d'articles en laine ont produit pour 5 millions, ou \$1.58 par tête ; les importations d'articles semblables ont été seulement de 36 cents par tête.

Dans ces deux branches d'industrie, le tarif actuel n'a donc point eu d'effet nuisible et sensible.

Après un long débat, la motion de M. Workman, demandant l'adoption d'un tarif protecteur, c'est-à-dire, une augmentation de taxe sur les produits des manufactures étrangères, a été rejetée par un vote de 119 contre 64.

(7 mars, débats, page 517.)

(Journaux des Communes, page 115.)

(Votes et délibérations, page 130-31.)

Le 10 du même mois, (mars) Sir John MacDonalld demanda par une motion, la révision du tarif, afin, disait-il, de favoriser l'industrie.

J^{OS} G. & F.

PEINTURE UNIE

ATTENTION!

A L'ATELIER

GAUTHIER & FRERE

Vous pourrez faire exécuter les ouvrages qui suivent tel que :

PEINTURE A FRESQUE :

DECORATION en tous genres
Fantaisies Artistiques.

PORTRAIT AU CRAYON.

- Imitation de Bois, et Marbre.
Peinture unie, Transparent, Blinds
Doreur en bois et bruni, et sur
verre. Encadrements gravures.
Réparation en tout genre.
Etc., etc., etc.

L'ARTISTE

RUE ST JOSEPH 290 QUEBEC HAINAUT SC.

IMITATION

TAPISSAGE VITRAGE

RUE ST FRANCOIS
210 & 212
STROCH QUEBEC

J^{OS} GAUTHIER & F^{RE} DECORATEURS

La gravure qui précède expose ce que peuvent faire MM. GAUTHIER & FRERE, et nous n'hésitons pas, pour notre part, à recommander ces messieurs comme deux des meilleurs artistes du Canada dans la branche d'industrie qu'ils exploitent. L'atelier GAUTHIER & FRERE est incontestablement un modèle du genre et le nombreux patronage dont il jouit en est la preuve convaincante.

On compte dans le pays, d'après le recensement de 1871, 213,000 industriels. Mais sur ce nombre, 150,000 au moins, ne peuvent bénéficier du système de protection proposé par le chef conservateur; ce sont 2,600 boulangers; 15,700 forgerons; 2,000 maçons briquetiers; 1,000 constructeurs; 3,600 bouchers; 32,500 charpentiers; 4,300 carrossiers; 1,000 pharmaciens; 4,400 tonneliers; 8,000 modistes; 18,000 pêcheurs; 10 fabricants de bois; 4,000 peintres; 2,000 plâtriers et plombiers; 8,700 imprimeurs; 3,000 selliers; 7,000 couturières; 4,000 constructeurs de navires; 5,000 maçons; 2,700 menuisiers; 12,000 charrons. Sur les 63,000 qui restent 32,000 sont des cordonniers, des ouvriers mécaniciens.

On peut dire que c'est un quarantième de la population qui profiterait de la protection accordée aux manufactures. (Voir débats, page 594).

On a calculé qu'un employé dans une manufacture pourrait produire une valeur annuelle de \$1,200. Un tarif de 25 pour cent fait donc payer par l'acheteur une taxe de \$300 à ce manufacturier. En vertu du droit actuel de dix-sept et demi par cent, l'acheteur paie \$210.

Comme le fait remarquer M. Mill, le gain est pour le propriétaire et non pour l'employé. (Débats, page 595.)

PROTECTION DES NAVIRES.

M. Carmichael, député de Pietou, a démontré que les fabriques de cordages et d'aneres fondées à Halifax, il y a quelques années, avaient autant de raison d'être protégées que les autres industries, et que si on leur accordait le bénéfice d'un tarif protecteur de 25 par cent, la taxe actuelle de \$1 par tonne sur les navires serait changée en une taxe de \$5. (Voir débats, page 667.)

Le tarif qui était de 26 par cent en 1866, a été réduit à 15 par cent, et cette diminution n'a eu aucun effet sur les manufactures. La principale cause de la ruine des manufactures a été la trop grande compétition.

Le trop grand nombre de manufactures a eu pour effet un excès de production; de là baisse dans les prix de vente, quelqu'élevé qu'il puisse être le tarif.

Enrichissement de l'Éclaircur

P. A. TREMBLAY, Editeur-Propriétaire.

EDITION QUOTIDIENNE, \$2.50. } PAYABLES D'AVANCE.
" HEBDOMADAIRE, 1.00. }

IMPRESSIONS DE GOÛT

Têtes de Comptes, Cartes d'Affaires, Cartes d'Adresse, Billets, Traités, Livres, etc., etc.

BUREAU : 76, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH. ... RESIDENCE : 47, RUE D'AUTEUIL, HAUTE-VILLE.

QUÉBEC.

Attention toute spéciale sera donnée aux ordres reçus de la Campagne.

La motion si vague de Sir John MacDonald a été rejetée par un vote de 116 contre 70 (16 mars). débats, page 702.

(Journaux des Communes. pages 141-42.)

(Votes et délibérations. pages 168-69.)

SECOURS AUX COLONS.

Pendant l'été de 1875 les sauterelles avaient causé des ravages énormes à la récolte, à Manitoba, au point que les colons étaient dans la plus grande détresse. Le gouvernement est venu généreusement à leur aide en leur accordant \$25,000. (Débats page 722).

BANQUEROUTE

La Chambre a encore été appelée à donner un vote semblable à celui de l'année précédente, à propos de la loi de banqueroute. On sait qu'à la session de 1875 Sir John avait approuvé la mesure du gouvernement; il était absent en 1876 lorsque la même question a été soumise à la Chambre.

RAILS D'ACIER.

Une question qui a occasionné de longs débats et qui a été le sujet d'attaques bien injustes de la part de nos journaux conservateurs est celle relative à l'achat de 50,000 tonnes de rails d'acier.

L'achat de ces rails a eu lieu dans l'automne de 1874 et c'est seulement le 31 mars 1876, l'an et demi plus tard, que M. Bowell, député conservateur, proposa à ce sujet un vote de censure contre le gouvernement. Voir débats, bas de la page 976.

Pendant la session de 1875 aucun député n'avait songé à blâmer M. Mackenzie d'avoir fait cet achat; la transaction, dans l'opinion de tout le monde, paraissait excellente. Mais en 1876, contre toute attente, le prix de l'acier avait baissé, et de suite on a fait un crime à M. Mackenzie de ne pas avoir prévu cela.

Le premier ministre a agi en 1874 sur la recommandation de l'ingénieur en chef, M. Fleming, qui croyait devoir profiter du bas prix auquel étaient tombés les rails d'acier pour acheter ce qu'il croyait devoir dépenser dans le cours de l'année 1874-75 et de l'année suivante.

Dans le même temps, la compagnie du Great Western achetait 11,000 tonnes de rails au même prix. (Débats, page 983.)

En 1870, le gouvernement conservateur acheta 40,000 tonnes dont une partie ne fut employée qu'à la fin de l'année 1875. En retardant un an, pour faire cet achat, le pays aurait perdu \$400,000 ; en retardant 2 ans la perte aurait été de un million.

Durant ce laps de temps les rails n'ont éprouvé aucune détérioration ; c'est seulement lorsque des rails ont été achetés par un gouvernement libéral, que l'on a prétendu que la rouille avait détruit une partie de ces rails.

Personne ne pouvait prévoir que le prix des rails tomberait au dessous de celui payé par M. Mackenzie, et nous en avons la preuve dans le silence des conservateurs jusqu'en 1876.

Le fer qui a servi à la construction du pont de Miranichi a été 3 ans sur le terrain avant qu'un seul morceau ait été employé.

La motion de M. Bowell a été rejetée par un vote de 124 contre 54, la Chambre vengeait ainsi, par une majorité de 70, le caractère d'intégrité du premier ministre.

(Voir débats, page 999. Journaux, pages 237-38. Votes et délibérations, pages 256-57.)

DELAI DANS LA CONSTRUCTION DU CHEMIN DU PACIFIQUE.

Le gouvernement conservateur devait construire le chemin du Pacifique en 10 ans. C'était le comble de l'absurdité ; ce qui le prouve clairement c'est que l'exploration a occupé les ingénieurs pendant 6 ans.

Le 7 avril, M. Ross, de Middlesex, faisait adopter par 149 députés contre 10 que la construction du chemin du Pacifique n'aurait lieu qu'en autant que la *proportion actuelle des taxes ne serait pas augmentée*. Sir John MacDonald, M. Langevin et tous les députés conservateurs, moins 10, ont voté pour cette proposition.

(Voir débats, pages 1151 et 1154. Journaux, page 285. Votes et délibérations, pages 297-98.)

QUAIS DU BAS DU ST. LAURENT.

Pour venir en aide aux pauvres du comté de Charlevoix, M. Mackenzie avait consenti à ce que les travaux des quais fussent faits à la journée. M. Langevin a reproché au Premier-Ministre de leur avoir accordé cette faveur, et il lui a reproché de plus d'avoir dépensé pour terminer les travaux \$12,883, en sus de la somme votée. Ces \$12,883 avaient été dépensées dans l'intérêt des habitants du comté de Charlevoix que M. Langevin représentait en Chambre au moment où il adressait ce reproche au gouvernement.

(Voir débats, page 1182.)

Pendant qu'il était ministre, M. Langevin a dépensé en travaux à la journée, sur le chemin Dawson, dans le Haut-Canada, une somme de près de 1 million et quart de piastres.

SESSION DE 1877.

La session de 1877, ouverte le 8 Février, s'est terminée le 28 Avril.

Les débats ont été très-animés, souvent même, très-virulents. Le rapport officiel des discours forme un volume de 1,900 pages.

Sir John MacDonald et les autres chefs conservateurs, se sont imaginés pendant cette session, que le scandale du Pacifique et autres forfaits politiques, étaient oubliés, et qu'ils pouvaient à leur gré lancer des accusations contre le gouvernement libéral.

C'est aussi pendant cette session que le grand chef conservateur, abandonnant sa politique des 25 années passées, s'est transformé de libre-échangiste en partisan outré de la protection.

Le mot protection aux ouvriers, protection aux cultivateurs, sonne bien aux oreilles du peuple ; il faut protéger l'industrie et l'agriculture, crièrent en chœur nos chevaliers du Pacifique.

Nous verrons plus loin comment ces messieurs entendent protéger ces deux classes nombreuses de la population.

Un article du *Globe* de Toronto, du 8 Février, jour de l'ouverture de la session, donna lieu au premier débat de la session. Il s'agissait d'un fait grave.

Sur \$130,000 mentionnés comme dépensées en 1868-69-70 pour la police secrète, il était resté entre les mains de Sir John MacDonald \$32,179 (nombre fatal). En 1872, une résolution avait été adoptée ordonnant l'examen de l'emploi de ce fonds par un comité composé de députés dont 2, au moins, appartiendraient à l'opposition.

Ce n'est qu'en 1875 que Sir John revêla à l'auditeur des comptes qu'il avait en dépôt, à la banque, sous son nom, une somme de \$32,179 sur laquelle il a gardé \$6,600 pour payer, dit-il, certaines réclamations. Il a refusé de donner les noms des personnes auxquelles il prétend devoir cette somme.

Le règlement de cette affaire devait être fait par ses successeurs en office.

Dans l'un de ses discours publics, Sir John avait dit, pour se justifier, qu'en Angleterre, " les secrets se rattachant à ces fonds " secrets étaient si bien gardés que si le ministère se retirait avec " cent mille louis de ce fonds à son crédit, il ne les laisserait pas derrière lui, mais l'emporterait pour s'en servir à des fins de parti dans " l'opposition. "

Pour afficher publiquement un pareil principe on comprend aisément que Sir John MacDonald ait été capable de vendre le contrat du Pacifique à Sir Hugh Allan \$360,000 et d'employer ce montant à corrompre les électeurs.

(Voir débats. pages 45, 46, 47, 48 et 433.)

PROTECTION AUX RAFFINERIES DE SUCRE.

Une motion de M. Desjardins, député d'Hochelaga, au sujet de l'importation du sucre, a donné occasion au ministre des finances, M. Cartwright, de constater que pour favoriser les raffineries de sucre, il faudrait consentir à faire perdre au revenu \$600,000 à \$800,000 par année.

Protéger les raffineries, ce serait faire payer 2 sous par tête de plus sur chaque livre de sucre à la population entière du pays, pour donner de l'emploi à deux ou trois cent personnes, et enrichir quatre ou cinq propriétaires de ce genre de fabriques.

EXPOSE FINANCIER.

L'Hon. M. Cartwright fit son exposé financier dès les premiers jours de la session.

Les dépenses de l'année se terminant le 30 Juin 1876 a été de.....	\$24,488,000
Les recettes.....	22,587,000

Déficit.....	\$ 1,901,000
--------------	--------------

Il est aisé d'expliquer ce déficit, sans même tenir compte de la mauvaise récolte de l'année 1875, et de la crise commerciale.

Il suffit de mentionner les dépenses extraordinaire suivantes :

Tracé de la frontière (cette somme aurait dû être au débit de 1873 et 74).....	\$131,000
Exposition de Philadelphie.....	210,000
Pour certains travaux publics	980,000
Changement de voie et rails d'acier sur l'Intercolonial	250,000
	<hr/>
	\$1,574,000

Par un état de dépenses allant jusqu'au 1er Janvier 1877, le ministre des finances a prouvé une réduction réelle de \$800,000 sur l'année précédente.

Dépenses courantes au 16 Janvier 1876.....	\$10,900,000
“ “ “ “ 1877.....	10,100,000
	<hr/>
Réduction réelle.....	800,000

(Voir débats, page 124.)

La recette des douanes, en 1875, avait été de.....	\$15,351,000
La recette de 1876 fut seulement de.....	12,823,000

Diminution.....	\$2,528,000
-----------------	-------------

(Voir débats, page 126.)

Cette diminution dans les recettes des douanes produite par la diminution des importations ne peut donc être attribuée au gouvernement.

Les organes conservateurs ont bien des fois, accusé les ministres actuels, au sujet de ce déficit, d'avoir mal administré les affaires et d'avoir gaspillé l'argent du peuple ; mais ont-ils signalé un seul item de dépenses que le gouvernement aurait pu éviter ? non, pas un seul. A les entendre, on dirait que sous l'administration conservatrice, il n'y a jamais eu de déficit.

Le tableau suivant démontre que les plus habiles financiers du parti conservateur ont eu à subir des embarras encore plus considérables.

Ce tableau a été préparé par M. Langton, l'auditeur des comptes publics.

	Recettes.	Dépenses.	Déficit.	Proportion.	Comparant avec 1875-6 Déficit aurait dû être de
Année finissant					
le 31 Déc. 1858.....	\$5 270,627	\$8,645,944	\$3,375,317	39.03	\$9,560,090
“ 1859.....	6,597,017	8,091,761	1,494,744	18.47	4,523,884
“ 1860.....	7,436,585	9,410,575	9,973,989	20.97	5,137,000
“ 1861.....	7,543,926	9,542,934	1,999,008	20.94	5,297,700
“ 1862.....	7,377,165	9,441,497	2,064,331	20.86	5,354,235
“ 1863.....	8,602,364	9,472,854	870,430	9.18	2,250,310
le 30 Juin 1865.....	9,573,786	9,953,957	380,170	3.81	

Pour mieux faire comprendre la raison du déficit de 1875-76, nous allons donner le tableau des obligations contractées par le gouvernement de Sir John et de M. Langevin, et que le gouvernement libéral a été obligé de rencontrer.

Charge de la dette provinciale et subside au Nouveau

Brunswick, formant une dépense annuelle de.....	\$ 820,000
Frais d'annexion de l'Isle du Prince-Edouard.....	820,000
Augmentation de l'indemnité des membres et du salaire des employés publics.....	350,000
Changement dans les affaires des Postes, par M. Tilley...	300,000
Organisation de la police montée.....	330,000
Intérêt sur l'emprunt Tilley.....	450,000
Intérêts sur capital pour travaux jusqu'à 1877-78.....	1,200,000
Frais d'opération de l'Intercolonial.....	500,000
Traités avec les Indiens.....	330,000
	\$5,100,000

Tel était le fardeau, au-delà de 5 millions de piastres, laissé sur les épaules du gouvernement libéral.

Il n'est donc pas surprenant que, avec une diminution dans le revenu, de plus de 3 millions de piastres, provenant d'une diminution, dans les importations, de 35 millions de piastres, le gouvernement de M. Mackenzie n'ait pu rencontrer de telles obligations sans augmenter la dette du pays.

La comparaison qui établit le plus clairement l'extravagance de Sir John MacDonal et de M. Langevin est celle des dépenses courantes de l'année, c'est-à-dire, des dépenses contrôlables.

En 1868, ces dépenses étaient de \$3,630,000; 6 ans plus tard, en 1873-74, elles étaient de \$8,324,000. Augmentation de 4 millions et quart de piastres.

A la fin de l'année 1876-77, le gouvernement libéral avait réduit cette dépense à \$6,835,000. Diminution de 1 million et demi de piastres.

Il est intéressant de constater les principaux items sur lesquels le gouvernement actuel a ainsi réussi à effectuer cette économie considérable.

(Voir tableau, page XIX des comptes publics pour 1877.)

Dépenses.	1873-74.	1876-77.	Economie
Gouvernement civil.....	\$883,685	\$812,193	\$ 71,492
Police.....	56,387	11,355	45,032
Pénitenciers.....	395,551	303,168	92,383
Législation.....	784,048	596,006	188,042
Milice.....	977,376	550,451	426,925

En comparant l'année 1876-77 avec l'année 1872-73 on constate une économie de..... \$ 698,212

En comparant la même année 1876-77 avec l'année 1871-72 on constate une économie de 1 million, cent mille piastres..... 1,100,000

C'est ici le temps de relever un acte de mauvaise foi dont un chevalier du Pacifique est seul capable.

Dans son fameux discours du 5 Août, 1877, prononcé à la Baie St. Paul, et publié en pamphlet, M. Langevin dit, a la page 13, que

les dépenses de la milice en 1876-77 ont été de \$952,551 et celles de 1877-78 de \$981,956.

Pour former ces deux montants, M. Langevin a ajouté aux dépenses de la milice, celles de la police montée, pour les années 1874-75-76-77-78, ayant le soin de ne rien ajouter pour l'année 1873-74, année où la dépense de la police montée s'est élevée à \$199,599.

En comparant les comptes publics de 1876-77 avec ceux de 1873-74 on a la preuve que M. Langevin a commis sciemment une erreur de \$426,936.

Si l'on compare les estimés pour ces mêmes années, et, de plus, pour l'année 1877-78, on a la preuve que M. Langevin a commis sciemment une erreur de.....\$302,651 et pour l'année 1877-78 une erreur de..... 306,675

(Voir estimés de 1873, page 39, et tableau de la page XIX des comptes publics pour 1876-77.)

Dans le même fameux discours, à page 11 du pamphlet, M. Langevin affirme que le gouvernement libéral a fait 802 nominations régulièrement enregistrées dans la *Gazette Officielle*, plus 760 autres nominations, en tout 1500 nominations.

Comment se fait-il alors que les dépenses du gouvernement civil aient été diminuées de \$71,493?

M. Langevin aurait dû être le dernier homme à parler de nominations d'employés publics, lui qui, en 1873, dans les derniers mois de son règne, a nommé, de concert avec Sir John, 629 employés nouveaux, dont le salaire collectif s'élevait à \$32,943, et qui a augmenté le salaire de 1381 employés pour un montant de 151,350, occasionnant ainsi une somme additionnelle de dépenses annuelle de \$474,293.

Ces faits ont été dévoilés par un rapport qui a été soumis à la Chambre, et dans lequel étaient mentionnés les noms de tous les employés nouveaux et anciens, ainsi que leurs salaires.

Les employés nouveaux, nommés depuis 1873 par le gouvernement libéral, ont été nommés en vertu de lois passées par l'ancien gouvernement tels que les inspecteurs de poids et mesures, ou pour rencontrer les besoins de services occasionnés par l'extension des affaires et l'établissement de nouveaux territoires.

HUILE DE CHARBON.

C'est pendant la session de 1877 que le gouvernement réduisit à 6 cts., la taxe de 15 cts., imposée sur l'huile de charbon.

C'était une valeur d'au moins \$750,000 remise en grande partie aux pauvres qui font surtout usage de cet article. (Voir débats, pages 142, 143.)

Pour rencontrer une partie de la diminution que devait occasionner dans le revenu l'abolition de cette taxe, le gouvernement augmenta de 2 cts., la taxe sur le thé. Le thé n'est pas un article de nécessité ; un grand nombre de personnes, surtout dans les campagnes, ne boivent jamais ou que très-peu de thé.

Une famille riche dépensera 50 livres de thé, et paiera, par conséquent une taxe de \$1 par année, tandis qu'une famille pauvre n'en dépensera que 5 ou 6 livres et ne paiera qu'une taxe de 10 à 12 cts.

On a prétendu que l'on avait dû faire une différence entre le thé de 1ère qualité, que l'on appelle le thé du riche, et le thé de qualité inférieure, que l'on appelle le thé du pauvre.

Tout le monde sait qu'il n'y a jamais de profit à acheter un article de qualité inférieure, et que le pauvre a plus d'avantage à acheter une livre de bon thé que 2 ou 3 livres de mauvais thé, tant sous le rapport du profit que sous celui de l'agrément.

Le plus pauvre ouvrier, dans une ville, achètera plutôt un pain de bonne farine de bled qu'il paiera 20 sous, qu'un pain de farine de seigle, qu'il paiera 15 sous.

(Voir débats, pages 298, 299.)

LA TAXE DE 3 MILLIONS.

Les organes Langevinistes ont beaucoup parlé et parlent encore du surcroît de taxes de 3 millions, imposées par le gouvernement libéral, en 1874.

Or, c'est dans l'année où les revenus ont été seulement de \$22,059,273, c'est-à-dire, de \$2,150,000 de moins qu'en 1873-74, qu'ils se sont surtout plaint de ce surcroît de taxes, bien que, réellement, le peuple ait payé moins, le revenu étant le montant de la taxe imposée.

CANAL DU FORT FRANCIS

A propos d'une motion concernant le canal du Fort Francis, sur la rivière à la Pluie, M. Mackenzie a démontré l'utilité de cet ouvrage qui, une fois terminé, donnera une communication directe, par eau, de 250 milles.

Par ce canal, la navigation du lac à la Pluie se trouve reliée à la navigation du lac des Bois.

Cet ouvrage coûtera \$200,000 et nous exemptera de construire d'ici à plusieurs années 250 milles de chemin de fer.

On a reproché au gouvernement d'avoir fait faire cet ouvrage à la journée : sur le même chemin, cependant, le gouvernement conservateur a dépensé 1 million et demi de piastres en travaux aussi faits à la journée ; \$399,000 dans la dernière année de son règne. M. Mackenzie était autorisé en vertu d'un octroi (voir débats, page 1327) voté depuis 2 ans à dépenser \$150,000, plus \$500,000 pour des communications du même genre. (Vote à page 1349 des débats. Journaux, page 242.—107 contre 59.—Votes et délibérations, pages 265-66.)

Comme les organes conservateurs ne cessent d'accuser les chefs libéraux, nos lecteurs liront avec intérêt ce que disait, en 1872, M. McDougall, ci-devant collègue de Sir John, de Sir John lui-même, et de ses collègues, dans un pamphlet qu'il a publié à cette époque.

" Il est connu, disait-il, que l'incapacité règne en souveraine dans chaque département de l'administration ; quant à la trahison, son existence est plus que soupçonnée dans le vôtre. En me servant du mot *trahison*, je désire que vous le compreniez dans le sens le plus étendu qu'il " comporte " (Voir débats, page 406.)

LE SCANDALE DU NORTHERN RAILWAY.

Un rapport publié par les commissaires chargés de faire une enquête sur les affaires du Northern Railway (chemin de fer du Nord) a révélé un nouveau scandale.

La compagnie qui a construit ce chemin était endettée envers le gouvernement de près de 2 millions de piastres. Au lieu de payer ses dettes, cette compagnie employait une partie des revenus du chemin pour des fins politiques.

Il a été prouvé, par l'enquête, que la compagnie avait dépensé de cette manière \$27,458. Une somme de \$2,500 avait été donnée en présent à Sir John MacDonald; \$1,000 à son organe, le *Mail* de Toronto; \$6,000 pour payer les frais d'élection du député de Cumberland.

Dans le règlement des affaires de cette compagnie avec le gouvernement, M. Mackenzie a sauvé au pays 1 million et quart de piastres. (Voir débats, page 451 et 1812.)

PROTECTION.—LIBRE-ECHANGE.

Une motion de Sir John McDonald, en date du 2 mars, demandant un remaniement du tarif pour protéger les industries manufacturières du Canada a donné lieu à un débat très long et très-animé.

Un sous-amendement proposé par M. Wood, le 7 Mars, en faveur de la protection des manufactures a été perdu le 15 Mars, par un vote de 109 contre 78. (Voir débats page 771. Journaux des Communes, page 137-38. Votes et délibérations, pages 154-55.)

M. Orton a alors proposé un autre sens amendement, recommandant une politique de représailles à l'égard des Etats-Unis, sur lequel amendement la Chambre s'est prononcée le 23 Mars, le rejetant par un vote de 113 contre 74, la motion de Sir John étant de suite après rejetée par un vote de 119 contre 70, ce qui donnait une majorité de 49 voix au gouvernement. (Voir débats, page 978-79, Journaux des Communes, page 174, 175. Votes et délibérations, pages 191-92.)

Dans le cours de la discussion M. Mills a cité l'opinion qu'entreterrait en 1866, Sir A. Galt, alors collègue de Sir John, ministre des finances, et représentant par conséquent l'opinion du gouvernement sur la question de la protection.

“ Si nous adoptons, disait alors M. Galt, le système des droits protecteurs des Etats-Unis, système qui protège chaque branche d'industrie, nous assimilerons, dans une certaine mesure, notre système au leur, ce ce que le peuple, je pense, n'approuvera pas. D'un autre côté si nous adoptons le système européen, parceque les pays d'Europe adoptent au jourd'hui généralement la politique d'Angleterre, si nous adoptons ce système par opposition au système américain, alors je pense que nous serons en position d'offrir à l'émigration et aux capitaux qui, pour diverses causes, cherchent aujourd'hui de nouvelles destinations, un pays qui possède plus d'avantages qu'aucun autre sur ce continent.....

“ Si nous pouvons démontrer aux émigrants que chaque article qui entre dans la consommation ordinaire se paie beaucoup moins cher ici qu'aux Etats-Unis, je pense que nous pourrions raisonnablement nourrir l'espoir de pouvoir attirer sur nos rives un grand nombre de ces immigrants qui, pendant ces dernières années, ont contribué plus que tout le reste, à la richesse et à la prospérité de la république voisine.....

“ Enfin, je crois que nous aurons lieu de nous féliciter, si pendant la dernière session du Parlement de la Province du Canada, nous avons pu en quelque mesure assimiler notre système d'économie politique à celui qui a porté de si magnifiques fruits dans la mère patrie, enlever quelques uns des fardeaux qui pèsent sur l'industrie, et ouvrir de nouveaux marchés à nos produits. ” (Voir débats pages 715, 716).

En 1874, l'hon. M. Tupper, premier lieutenant de Sir John A. MacDonald, dans les Communes, s'exprimait comme suit contre l'élévation du tarif à 17 et demi pour cent par le ministre des finances, M. Cartwright :

“ Je crains, disait-il, que l'hon. Ministre n'ait en vue de faire entrer le tranchant de la hache protectionniste qui porterait la ruine et la désolation dans les provinces maritimes.

“ Que l'hon. Ministre contemple la République voisine, et il verra que la politique de ce pays a anéanti son commerce sur mer, et a livré à d'autres l'empire du commerce du monde. ”

M. Mills a mentionné le fait que, en 1876, le Canada a exporté aux Etats-Unis 85,628 moutons, et qu'il en a importé seulement 3.

Ontario a importé, des Etats-Unis, 369 bestiaux, et exporté 14,919 pour lesquels \$301,349 ont été payées.

(Voir débats, pages 726, 730.)

Les taxes en Angleterre portent seulement sur 7 à 8 articles, le thé, le café, le cacao, le tabac, les vins et les spiritueux : aux Etats-Unis elles portent sur plus de mille articles différents. Un journal de Boston appelle ce système “ un encouragement à la friponnerie, et le découragement de l'intégrité ; ruine de quelques industries indigènes par la tentative d'en protéger d'autres ; prix inutilement élevés ; droits antipathiques les uns aux autres, et qui ne produisent ni revenus, ni protection. ”

En 1842, sous le système protecteur, le mouvement commercial de l'Angleterre, avec une population de 32 millions, était de 112 millions et demi de louis sterling : en 1875, avec le libre échange, il était de 655 millions et demi de louis.

Aux Etats-Unis, avec une population de 44 millions, le mouvement commercial, en 1860, était de 130 millions de piastres, et sous le système protecteur, en 1875, il s'élevait seulement à 215 millions et demi.

(Voir débats, page 962.)

SCANDALE DES CARRIERES DE ST. VINCENT DE PAUL.

A la page 760 des débats on trouve le récit du scandale des carrières de St. Vincent de Paul, un exploit de M. Langevin, alors ministre des Travaux Publics.

Cette carrière offerte au gouvernement en novembre 1872 pour \$9,000 par un M. Auclair, a été achetée en Janvier suivant de M. Lemay pour la somme de \$18,000, à la condition qu'une partie du profit fait par Lemay serait employée pour les élections. Cette transaction honteuse a été faite par l'entremise de M. Dansereau, de la *Minerve*, qui devait toucher une partie des \$9,000.

LE SCANDALE DES PLAQUES DE FERBLANC, DES BARRES DE FER, DES RESSORTS, DES TUBES, DES ESSIEUX.

Les pages 761 et 762 des débats contiennent le récit de ce scandale accompli pendant la dernière année du règne conservateur.

Ce sont MM. Brydges et Cudlip qui, dans leurs témoignages, ont dévoilé cette turpitude par laquelle Raynold et Fraser ont fait payer au gouvernement, pour des articles fournis à l'Intercolonial, une somme de \$20,000 en sus de ce qu'ils avaient droit d'avoir.

Poursuivis devant une cour de justice, ils ont été condamnés à rembourser cette somme.

Les bénéfices réalisés sur du fer en barre s'élevaient à \$20 par tonne.

Des barils d'éroues qui coûtaient, rendus à Halifax, \$1132 ont été chargés \$2293; profit net de 102 par cent: et ainsi du reste.

Ce seul fait suffit pour expliquer pourquoi l'Intercolonial coûte \$48,000 du mille, tandis que le chemin du Pacifique construit au-delà du lac Supérieur, malgré les frais considérables de transport, ne coûte que \$24,000 le mille.

IMPRESSIONS FAITES PAR LE *FREEMAN* DU NOUVAEU BBUNSWICK.

Le gouvernement n'a rien perdu par cette transaction. Aussitôt qu'il a été informé de l'irrégularité commise, le Maître Général des Postes a donné des ordres pour y remédier.

Le résultat final a été que pour ne pas s'être conformé à la loi concernant l'indépendance des membres, M. Anglin a été obligé de subir une élection.

Il a trouvé facilement grâce devant ses électeurs, puisqu'il a été élu par une très-forte majorité.

La Chambre a refusé de condamner M. Anglin avant qu'une enquête eût eu lieu sur le sujet. (Vote 111 contre 72.)

(Voir vote à page 1313 des débats. Journaux des Communes, page 235.)

Plusieurs députés conservateurs, entre autres, M. Currier et M. Moffat se sont trouvés dans la même position que M. Anglin.

HAVRE DE GODERICH.

L'opposition, malgré tous ses efforts, n'a pu prouver autre chose, contre M. Mackenzie, au sujet du contrat du Havre de Goderich, que le Premier-Ministre, pour se conformer à la recommandation de l'ingénieur en chef, a refusé d'accepter la soumission de M. Tolton, parce qu'il était incompétent pour remplir les conditions du contrat.

La motion de censure portée par M. Farrow a été rejetée par un vote de 103 contre 62.

(Voir débats, page 1557. Journaux des Communes, page 279.)

TRAVAUX DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.

Au sujet de l'octroi de \$22,000 pour des hâves et des brise-lames, M. Langevin a reproché au gouvernement de réparer le quai de l'Islet. Voir son discours à la page 1558 des débats.

Cet ouvrage exécuté sous le règne de M. Chapais et qui a coûté \$150,000 à \$160,000 ne doit pas être entretenu, suivant M. Langevin ; il faut le laisser tomber en ruine.

RAILS D'ACIER, LES 2 ACRES DE NEW-CASTLE, LE JOB
DE M. MOFFAT, LES FICHES DE M. DOMVILLE.

Le débat sur les rails d'acier, le 23 Avril 1877, a fourni l'occasion à M. Mackenzie de se disculper entièrement, et de prouver certains méfaits commis par ses propres accusateurs.

Quelque temps avant que M. Mackenzie ait acheté les 50,000 tonnes de rails pour le Pacifique à raison de \$54.60 la tonne, livrées à Montréal, et ce, après avoir accepté les plus basses soumissions, M. Langevin en avait acheté 6,000 pour l'Intercolonial, sans soumissions, qu'il avait payées \$85.53 la tonne.

Le même M. Langevin avait aussi payé \$16,000 pour deux acres de terre dans le petit village de New-Castle pour y débarquer des rails.

Le même M. Langevin payait à M. Moffat, député du Nouveau-Brunswick, \$2,000 pour enlever une maison évaluée à \$1,200.

(Voir débats, pages 1724-25.)

Lorsque M. Mackenzie est arrivé au pouvoir, il a trouvé un contrat passé avec M. Domville, député de King, par lequel ce dévoué député conservateur devait fournir des fiches au gouvernement à raison de \$94 la tonne. M. Mackenzie les a achetées plus tard pour \$54 la tonne.

Il a payé \$3.10 par baril pour du clou que le même M. Domville avait fourni à raison de \$6.50 le baril.

LES TERRAINS DE KAMINISTIQUIA.

L'accusation portée contre M. Mackenzie au sujet de l'achat de 100 acres de terre à l'embouchure de la rivière Kaministiquia est tombée à plat devant les témoignages rendus dans cette affaire.

Si le gouvernement voulait aujourd'hui revendre ce terrain, il obtiendrait beaucoup plus que ce qu'il a payé.

Avant d'acheter ce terrain, le gouvernement l'a fait évaluer par un arpenteur, un conservateur, et par un monsieur de London, de la plus haute respectabilité.

La construction de quais à Arthur's Landing, d'après le rapport des ingénieurs, aurait coûté 10 fois plus qu'à Kaminstiquia.

Il aurait aussi fallu effectuer des expropriations sur une distance de plusieurs milles.

(Voir débats, page 1723.)

CONTRATS AUX PLUS BAS SOUMISSIONNAIRES.

On a reproché à M. Mackenzie de n'avoir pas donné les contrats publics aux plus bas soumissionnaires. Le premier ministre s'est toujours conformé, à ce sujet, à l'opinion des ingénieurs de son département.

Les conservateurs devraient avant de porter ce reproche contre le gouvernement libéral examiner les antécédents de Sir John MacDonald et de M. Langevin.

Dans la dernière année de leur administration ils ont fait perdre au pays, sur les contrats publics, \$621,994.

Sur l'Intercolonial il y a eu perte de \$1,411,567 par suite de contrats donnés à de favoris du gouvernement conservateur.

M. A. P. MacDonald, un ex-député conservateur, a eu pour un contrat sur le canal Lachine \$120,000 de plus que M. J. Courtney, le plus bas soumissionnaire.

Sur le même canal, MM. Lemay et Bowie ont eu \$80,000 de plus que le plus bas soumissionnaire, le même M. Courtney.

Sur l'Intercolonial, M. E. McDonald a obtenu \$171,933 de plus que le plus bas soumissionnaire, M. John MacKenzie.

M. McGreevy a eu \$107,600 de plus que M. Mitchell.

M. A. McDonald a eu \$78,497 de plus que le plus bas soumissionnaire, M. T. Maguire.

M. Jas. Simpson a eu \$106,787 de plus que M. John Lowe, le plus bas soumissionnaire.

Nous pourrions en citer encore 50 autres.

C'est un fait connu qu'il était à peu près impossible pour un libéral d'obtenir un contrat du gouvernement de Sir John et de M. Langevin. Quelque basse que fut sa soumission, quelque fussent ses

garanties, on trouvait toujours une raison pour ne pas lui donner le contrat.

CHEMIN DE LA BAIE GEORGIENNE.

Les clameurs des chefs conservateurs au sujet des \$109,000 payées à M. Foster sur son contrat du chemin de la Baie Georgienne, ont été en pure perte.

Il a été prouvé par le rapport de M. Fleeming que M. Foster avait fait des explorations et de l'ouvrage pour une pleine valeur de \$41,000, et qu'il avait fourni des rails pour \$68,000.

Le gouvernement a payé à M. Foster une dette légitimement due.

(Voir débats, page 1805.)

HAVRE DE CHICOUTIMI.

La veille de la clôture de la session, M. Langevin s'est plaint que la Province de Québec n'avait pas en sa part des deniers publiques pour l'amélioration des havres.

Chose assez singulière, il n'a point pensé au comté qu'il représentait.

Il a parlé de travaux à faire dans *l'entrée* du havre de Chicoutimi.

Pour mentionner des améliorations à *l'entrée* du Havre de Chicoutimi, il est évident que M. Langevin ne connaît pas les lieux, ni les travaux qui y sont nécessaires.

Il a parlé de certains travaux dans le bas du fleuve dont les rapports font mention ; mais il ne les a pas désignés.

SESSION DE 1878.

La session de 1878, commencée le 7 février, s'est prolongée jusqu'au 10 mai.

Les débats forment un volume de 2,500 pages.

Les débats sur l'adresse ont duré 7 jours et forment un rapport de 326 pages.

Les attaques incessantes de l'opposition ont forcé les ministres et leurs amis à faire une revue du passé et à remettre devant le public les turpitudes commises par les chefs conservateurs.

ETAT DES AFFAIRES.

M. Cartwright a fait son exposé financier le 22 février.

Il a constaté avec peine que le commerce du pays dans le cours des deux dernières années avait subi une diminution de 50 millions de piastres, les opérations qui étaient de 218 millions étant tombées à 168 millions, et le revenu des douanes qui était de \$15,351,000 n'étant plus que de \$12,546,000, soit une diminution de près de 3 millions.

Les importations qui étaient de \$35.25 par tête n'étaient pour l'année 1877 que de \$23.50.

Sans ce décroissement dans les importations notre revenu aurait été de 27 millions au lieu de 22 millions de piastres. (Voir débats pages 428-29.)

Est-ce la faute du gouvernement si les marchands ont fait venir de l'étranger moins de marchandises qu'à l'ordinaire, si pour cette raison ils ont payé 3 millions de taxes de moins au gouvernement?

La preuve que le gouvernement a pratiqué toute l'économie possible, c'est que l'on constate à la page XIX des comptes publics pour 1877. (grand tableau), que la diminution des dépenses ordinaires c'est-à-dire des dépenses sur lesquelles il est possible d'exercer un contrôle, a été de \$1,488,998, si l'on compare l'état de 1877 avec celui de 1873-74; et si on compare cet état avec celui de 1872-73, on a encore une différence en faveur de l'année de 1877 de \$227,017, malgré qu'il ait fallu payer pour la police montée \$352,749, pour les octrois aux Sauvages \$301,596.

Avec une diminution de 3 millions dans le revenu des douanes, il ne faut pas être étonné si nous avons un déficit de \$1,460,000.

Dans l'exploitation seule des chemins de fer, il y a une perte de \$600,000. Sur les \$3,361,000, montant des déficit des deux dernières années, \$1,650,000 ont été appliquées à la diminution de notre dette, de sorte que l'augmentation réelle de notre dette a été seulement de \$1,700,000.

Pourquoi notre dette a-t-elle ainsi augmenté?

Parce que le peuple a payé moins de taxes qu'à l'ordinaire.

Mais comment cela, disent les organes conservateurs, puisque en 1874, le gouvernement-libéral a augmenté les taxes de 3 millions?

Nous leur répondons ; il a passé. il est vrai une loi pour prélever 3 millions de piastres, mais le peuple. ayant moins acheté qu'à l'ordinaire chez les marchands, n'a pas payé ces taxes nouvelles : que l'on compare les recettes de l'année 1877 qui forment le montant des taxes prélevées et l'on se convaincra que le peuple n'a payé que \$22,059,274, soit \$2,150,000 de moins qu'en 1873-74. C'est cette vérité si simple que les chefs conservateurs feignent de ne pas vouloir comprendre. (Voir tableau page XIX des comptes publics.)

L'augmentation des taxes n'a pas du surprendre les conservateurs puisque M. Tilley, l'un de leurs chefs, disait dans son exposé financier en 1873 " qu'en face de l'augmentation des dépenses de l'année prochaine (1874), il faudrait apporter des changements au tarif à la " prochaine session." (Voir débats page 876.)

Le tableau suivant, préparé d'après les comptes publics, pages IX et XIX, complétera nos explications sur l'état financier du pays. Il contient les chiffres officiels reconnus comme exacts par la Chambre entière. Leur langage est irréfutable.

Tableau de la dette du Canada. (Voir page IX Comptes Publics 1877.)		Tableau des recettes du Canada. (Voir page XIX des Comptes Publics 1877.)	Tableau des dépenses du Canada. (Voir page XIX des Comptes Publics 1877.)
1er. Juillet.			
1867.....	\$ 93,046,051.73		
1868	96,896,666.20	\$13,687,928.49	\$13,486,092.96
1869.....	112,361,998.39	14,379,174.52	14,038,084.00
1870.....	115,993,706.76	15,512,225.65	14,345,509.58
1871.....	115,492,682.76	19,335,560.81	15,623,081.72
1872.....	122,400,179.36	20,714,813.68	17,589,468.82
1873.....	130,778,098.53	20,813,469.45	19,174,647.92
1874	141,163,551.33	24,205,092.54	23,316,316.75
	Augmentation en 8 ans.	Augmentation.	Augmentation.
	\$48,117,499.60	\$10,517,164.05	\$9,830,223.79
1875.....	\$151,663,401.62	\$24,648,715.04	\$23,713,071.04
1876.....	161,204,687.86	22,587,587.05	24,488,372.11
1877.....	174,675,834.97	22,059,274.11	23,519,301.77
	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.
	\$33,512,283.64	\$2,145,818.43	202,985.02

Ce tableau est le résumé de la politique du gouvernement conservateur et du parti libéral, du parti de l'extravagance et de la prodigalité, et du parti de la prudence et de l'économie.

Tout homme qui comprend la valeur des chiffres comprendra ce résumé.

Ce qui frappe surtout dans ce tableau c'est l'augmentation de \$9,830,223.79 dans les dépenses publiques, près de 10 MILLIONS DE PIASTRES, dans le court espace de 7 ans, tandis que nonobstant l'augmentation de l'intérêt, *un million de piastres*, provenant des sommes empruntées pour terminer l'Intercolonial, et faire des travaux immenses sur le Pacifique et les canaux, et une dépense annuelle de \$600,000 pour la police montée du Nord-Ouest, et les traités avec les sauvages, l'augmentation des dépenses publiques n'a été que de \$202,985.02 depuis l'avènement des libéraux au pouvoir.

INSULTES AU GOUVERNEUR-GENERAL.

Quand l'opposition s'est sentie fatiguée de vilipender les ministres elle a déchargé sa fureur sur le représentant de Sa Majesté, sur Lord Dufferin, le Gouverneur-général.

C'est M. Mitchel, un ex-ministre qui a été chargé de remplir ce rôle.

Sous des formes un tant soit peu déguisées on avait traité M. Mackenzie et ses collègues de pillards. Rendu à l'item des dépenses du Gouverneur dans ses voyages à la Colombie et dans le Nord-Ouest on a insisté pour avoir les détails du compte.

M. Mackenzie a refusé de soumettre le Gouverneur à cette ignominie.

DEPENSES DE VOYAGE ET AUTRES DE SIR JOHN MACDONALD.

Constatons en passant les dépenses de voyage de Sir John, et ce qu'il a payé aux charretiers de la ville d'Ottawa. On verra combien le vieux chef conservateur usait largement pour lui-même de la bourse publique :

1866-67.

Hon. J. A. McDonald, dépenses de voyage.\$ 300.00

H. Bernard (député ministre et beau-frère de Sir John)	
pour dépenses de voyage.....	437.00
Secrétaire privé, dépenses de voyage .	138.50
Voitures de place.....	80.13
H. Bernard, dépenses en Angleterre.....	11,000.00
Convois spéciaux.....	740.50
1867-68.	
Sir John A. McDonald, dépenses de voyage.....	342.00
H. Bernard, dépenses de voyage.....	90.05
Secrétaire privé, dépenses de voyage.....	265.55
Voitures de place.....	464.98
Dépenses en Angleterre.....	24,333.33
1868-69.	
Dépenses de Sir John A. McDonald et de sa suite.....	389.33
Délégués à Halifax.....	488.53
Voitures de place.....	547.77
1869-70.	
Sir John A. McDonald, dépenses de voyage.....	430.26
Secrétaires privés, dépenses de voyage.....	166.22
Voitures de place.....	526.00
1870-71	
Sir John A. MacDonald, dépenses de voyages.....	336.58
H. Bernard, dépenses voyages.....	212.00
Secrétaires privés, dépenses de voyages.....	115.59
Dépenses au Queen's hotel, Toronto.....	61.50
Voitures de place.....	58.91
1871-72	
Très-hons. sir John A. MacDonald, dépenses voyages.....	632.48
H. Bernard, dépenses de voyages.....	62.60
Secrétaires privés, dépenses de voyages.....	523.04
Voitures de places.....	456.50
<p>L'Hon. M. MacKenzie a dépensé pour frais de voyages en Angleterre la somme de \$2,433,33, Sir John A. MacDonald et ses employés ont dépensé \$11,000, et 24,330. La différence est facile à établir. L'Hon. M. MacKenzie n'a dépensé que \$19.50 pour charretiers et Sir John A. MacDonald a dépensé \$80.13, \$464.98, \$547.77 \$526, \$58.91, et \$456.50. Pour ses dépenses ordinaires de voyage et</p>	

celles de son secrétaire, M. MacKenzie a payé \$162.50 pendant que Sir John A. MacDonald a payé à même les fonds publics \$925.50 \$697.60, \$877.86, \$96.47, \$925.67. et \$1,218.12.

DEPENSES DE SIR JOHN A OTTAWA COMPAREES AVEC
CELLES DE M. BLAKE.—DEPARTEMENT
DE LA JUSTICE.

En 1873, régime conservateur, le compte de la télégraphie fut de.....	\$3,371.88
En 1877, régime libéral, il était de.....	330.00
En 1873, le compte de louage de voitures.....	1,035.00
En 1877 " " " "	14.80
En 1873, compte de frais de route.....	1,218.12
En 1877 " " " "	51.35
En 1873 frais des comptes de port.....	493.37
En 1877 " " " "	125.77
En 1873 les items ci-dessus formaient.....	7,118.87
En 1877 " " " "	521.92

(Voir débats page 1031)

SCANDALE MOYLAN.

Ce n'est qu'au bout de 5 ans, après qu'il a été commis, que l'on a pu découvrir le scandale Moylan dont s'est rendu directement coupable Sir John McDonald, le grand chef des conservateurs.

M. Moylan était l'éditeur-proprétaire d'un journal appelé *le Freeman* publié à Toronto dans l'intérêt du parti conservateur.

Sir John lui a fait payer par le commis du Département des contingents, à titre d'avances pour lesquelles M. Moylan n'a jamais rien donné, et pour lesquelles Sir John, au nom du gouvernement, n'a jamais rien demandé, les sommes suivantes :

Le 9 août 1869.....	\$1,200.00
Le 22 janvier 1872.....	300.00
Le 19 juin 1872.....	1,000.00

Total.....\$2,500.00

Voilà donc un présent, un cadeau de deux mille cinq cent piastres fait à même la caisse publique, par le chef du gouvernement

conservateur à un propriétaire de Gazette chargé de chanter les vertus de Sir John MacDonald et de M. Langevin.

Que de scandales du même genre ont été commis pendant les 25 années du régime conservateur, mais qu'il ne sera peut-être jamais possible de découvrir?

Ce que Sir John a fait pour M. Moylan, il a dû le faire pour 100 autres propriétaires de journaux. On a vu dans une autre partie de ce pamphlet que M. Langevin avait d'un seul coup, dans l'affaire de la Carrière de St. Vincent de Paul, donné \$9,000 à M. Lemay, dont une large part devait revenir, et a dû revenir aux propriétaires de la *Minerve*, les mêmes qui, dans le scandale du Pacifique, ont reçu le joli cadeau de \$4,000.

Ces messieurs étaient alors les *Princes* de la presse du Canada, et on assure aussi qu'ils vivaient comme des princes.

TAXE SUR LE TABAC.

Le 23 Avril, M. Bolduc, député de Beauce, a proposé l'abolition de la taxe sur le tabac canadien.

La Chambre a rejeté cette motion par un vote de 90 contre 53.

Pour toute la Puissance, la quantité de tabac canadien sortie des entrepôts pour la consommation a été 8,630 livres pendant l'année 1877, ce qui a donné au gouvernement pour tout revenu la somme de \$863. (Voir page 73 du rapport du Revenu de l'Intérieur.)

La taxe entière sur le tabac étranger et sur le tabac manufacturé, y compris le tabac canadien, a été de \$1,630.390. (Voir page XIV du rapport du Revenu de l'Intérieur.)

Un habitant peut récolter et garder autant de tabac qu'il le veut; mais s'il en vend il paie un droit de 10 cents par livre, c'est la loi telle que l'ont faite en 1868 Sir John MacDonald et M. Langevin.

La taxe sur le tabac étranger est d'un chelin par livre, et trois chelins et demi sur les cigares.

On voit donc que le cultivateur canadien a un grand avantage sur l'étranger, s'il veut cultiver le tabac pour en faire un commerce; outre la différence de 10 cents par livre, il y a les droits de transport, d'assurance, de commission, etc.

La taxe payée sur le tabac canadien l'année dernière ne forme pas un sou par famille.

TAXE SUR LE CHARBON.

Le 25 Avril, M. MacKay, député du Cap Breton, a proposé d'imposer une taxe de 75 cents sur chaque tonne de charbon.

Pour le Bas-Canada cela équivalait à une taxe de unécu sur chaque corde de bois qu'un habitant apporte au marché.

Il n'y a pas un article en fer qui pour être fabriqué ne demande l'emploi du charbon.

Il s'est trouvé un député de la Province de Québec qui a voté pour cette taxe injuste, c'est M. Bourbeau, député de Drummond et Arthabaska.

Celui qui se donne comme le protecteur par excellence des habitants du Canada, le grand chef conservateur, Sir John MacDonald et la plupart des députés conservateurs du Haut-Canada, amis de M. Langevin, ont voté pour cette taxe. Le vote a été de 135 contre la taxe et 27 pour. (Voir débats page 2,221-22. (Votes et délibérations page 331, 332.)

C'est de cette manière que l'on veut protéger le peuple, et surtout les manufacturiers, les fabricants de charnues, de haches, de pelles, d'outils de toute espèce, de voitures, et de toute espèce d'ouvrages en fer pour la préparation desquels l'usage du charbon est indispensable.

COUR SUPREME.

AVEU IMPORTANT.

Dans le cours du débat sur l'état des affaires du pays, Sir John MacDonald a prononcé les paroles suivantes :

“ Le gouvernement dont je faisais partie et moi-même, sommes responsables de cette loi. (LA COUR SUPREME,) et nous (M. Langevin et moi) avons droit d'en TIRER GLOIRE.....”

Voilà une approbation bien claire et bien précise : qu'avez-vous à répondre à cela messieurs les journalistes, orateurs et candidats conservateurs ! (Voir débats page 857, première colonne.)

POLITIQUE NATIONALE.

Le 7 mars 1878, Sir John MacDonald a énoncé son programme,

ce qu'il appelle la politique nationale, en proposant un réajustement du tarif qui favorisera les intérêts miniers, agricoles, manufacturiers et autres, et procurera une réciprocité commerciale.

Par sa politique Sir John veut favoriser tout le monde, mais comment? ceux qui exploitent les mines aux dépens des cultivateurs et des manufacturiers; les cultivateurs aux dépens des mineurs et des manufacturiers, et les manufacturiers aux dépens des mineurs et des cultivateurs.

Jean payera des taxes pour favoriser Pierre et Jacques; Pierre payera à son tour des taxes pour favoriser Jean et Jacques; et Jacques enfin payera des taxes pour favoriser Jean et Pierre, et quand ils auront ainsi tous payé des taxes, Sir John, M. Langevin et leurs amis nous assurent qu'ils seront tous plus riches.

Ce système de protection dans l'état du Massachusset a eu le résultat suivant: tel que le prouve un état officiel pour l'année 1876.

En 1873, le nombre de pauvres, de *quêteux*, qui ont eu besoin de s'adresser à la charité publique pour vivre a été de 45,653; en 1876 le nombre s'est accru jusqu'à 148,936. La population de l'état du Massachusset est guère plus considérable que celle du Bas-Canada. En suivant cette proportion, il devrait y avoir 600,000 *quêteux* dans la Puissance du Canada, et dans l'espace des trois dernières années la proportion d'augmentation aurait dû être de 100,000 à 300,000.

La crise commerciale s'est fait sentir en Canada comme dans le reste du monde entier, et si cette année nous avons, par suite d'une diminution de 30 millions dans les importations, un déficit de un million et demi de piastres, rappelons nous que pour les mêmes causes il y a en Angleterre cette année, un déficit de 21 millions de piastres et en Prusse, un déficit de 19 millions de piastres.

La motion de Sir John MacDonald a été rejetée, le 12 mars, par un vote de 114 contre 77.

[Voir débats pages 1084-85. Votes et délibérations pages 144-45.]

M. Tupper a combattu autrefois cette prétendue politique nationale qu'il affectionne tant aujourd'hui.

Parlant des Etats-Unnis, il disait dans un de ses discours :

“ La politique de ce pays a eu pour effet de BALAYER son
“ PAVILLON de toutes les Mers et de donner à d'autres le COMMERCE
“ de TRANSPORT de L'UNIVERS.

TAXE SUR LE BLE ET LA FARINE.

Le 8 Avril, M. Brown, député du Haut-Canada, a fourni l'occasion à Sir John MacDonald et à ses amis de la même province de faire l'application de sa fameuse politique nationale, c'est-à-dire, de protéger les cultivateurs du Haut-Canada qui ont du bled et de la farine à vendre aux dépens de ceux du Bas-Canada et des Provinces Maritimes qui sont obligés d'en acheter, et aussi aux dépens des manufacturiers du pays entier qui seront obligés de payer leur pain plus cher.

Pas un seul député du Bas-Canada, non plus que des Provinces Maritimes n'a voté pour cette taxe; tous les conservateurs de ces deux Provinces, M. Langevin lui-même qui a prêché par tout le comté de Charlevoix qu'il fallait mieux payer la farine \$6 le quart, que \$4.50, tous ont voté contre leur chef Sir John MacDonald.

Parlant de la taxe de 25 cents par baril de fleur, Sir John disait en 1868 à propos de l'abolition de cette taxe par le tarif de Sir John Rose :

“ La taxe sur la farine a été imposée pour affirmer notre indépendance de la législation exclusive des Américains. Elle a été maintenue pour le même motif jusqu'à ce que l'on se soit aperçu qu'elle devenait “ OPPRESSIVE pour certaines parties de la société, en sorte qu'elle est abolie aujourd'hui, comme un PAS FAIT DANS LA BONNE VOIE, ”

En empêchant l'importation du bled et de la farine des Etats-Unis, outre que nous obligerions tous ceux qui achètent le pain, et ils sont nombreux, à payer plus cher, nous nous priverions d'un commerce immense, puisque sur la valeur de 42 millions de piastres à laquelle se montent nos exportations de bled et de farine, 30 millions comprennent la valeur de nos importations des Etats-Unis.

M. Gilmor, député du Nouveau-Brunswick, a constaté qu'une taxe d'un écu par quart sur la farine enlèverait à cette province \$125,000 par année.

MANUFACTURES.

Les chefs conservateurs se plaignent et répètent partout que les manufactures ne sont pas suffisamment protégées et que de là provient la misère qui règne parmi les classes ouvrières.

Les faits en pareille matière sont les seuls arguments à faire valoir.

Le discours de M. Charlton aux pages 920.921.922.923 en contient plusieurs très-importants.

En 1877 dans le Haut-Canada une fabrique d'instruments aratoires a donné 23 pour cent de profit ; deux autres fabriques du même genre 20 pour cent, une fonderie 20 pour cent, une fabrique de moissonneuses, la propriété de M. Noxon, d'Igersoll, a donné 28 pour cent.

Les fabricants qui ont écrit à M. Charlton pour lui donner des renseignements sur leurs établissements, s'accordent à dire qu'ils n'ont pas besoin de plus de protection qu'ils en ont actuellement.

Un fabricant d'instruments aratoires, terminait sa lettre comme suit :

“ Lorsque les industriels réformistes, qui ne sont pas satisfaits du gouvernement actuel s'appereevront qu'ils ont été tout simplement floués par des promesses que ceux qui les faisaient n'ont jamais eu l'intention de remplir, ils verront que la protection n'était pour eux qu'une lueur.”

Les articles importés l'année dernière et que l'on pourrait exclure au moyen d'un tarif élevé représentent une valeur de 42 millions et trois quart de piastres.

La fabrique de coton de Montréal (Fabrique Hudon) et la Fabrique de Caoutchoue de la même ville ont rapporté cette année 20 par cent.

Deux fabricants de chaussures de Montréal, qui exportent leurs produits en Angleterre ont fait cette année des profits considérables.

En excluant ces articles nous perdrons le revenu de la douane soit.....	\$ 6,661,000
Plus la valeur de l'augmentation du tarif, disons 25 pour cent.....	5,140,000
Plus l'augmentation de prix sur plusieurs articles soumis actuellement au tarif de 17 et demi pour cent, soit environ.....	2,950,000
Perte annuelle pour le pays.....	\$14,751,000

M. Charlton qui a fait ce calcul affirme avec raison qu'il est probablement 10 par cent plus faible que le chiffre réel.

Le résultat inévitable d'un pareil système de protection, la politique nationale de Sir John MacDonald et de M. Langevin, serait la taxe directe pour au moins \$6,661,000, montant de la diminution dans le revenu des douanes.

Nous demandons aux cultivateurs et aux industriels si c'est là le genre de protection qu'ils désirent avoir.

Sir John MacDonald et M. Langevin le leur offrent, plus que cela ils veulent le leur imposer.

Les chefs conservateurs de la Province de Québec dans le Parlement local ont tenté d'imposer la taxe directe pour un montant de \$175,000 ; ils ont été balayés.

Quel sera le sort des chefs Conservateurs dans le Parlement fédéral, eux qui veulent imposer la taxe directe pour 6 millions et demi de piastres, plus de 1 million et quart pour la Province de Québec seulement.

LE SCANDALE DU MINISTRE DE LA JUSTICE, SIR JOHN, SE FAISANT AGENT PARLEMENTAIRE.

La *Compagnie du chemin de fer du Nord* du Haut-Canada, a payé \$500 à Sir John pour la préparation d'un bill par lequel elle demandait au gouvernement de lui venir en aide. Comme Ministre de la Justice, Sir John était obligé de surveiller cette législation dans des conditions d'indépendance parfaite ; au lieu de cela il se fait l'avocat de la compagnie qui lui demande de l'aide, à lui Premier Ministre, et il se fait payer pour ses avis la somme de \$500. (Voir débats, page 1,134.)

Est-il possible de voir quelque chose de plus démoralisateur qu'une telle conduite de la part d'un Premier Ministre de la Couronne.

LE SCANDALE DES TERRAINS D'ARTILLERIE.

\$545.25 soutirés des pauvres colons par Sir John.

Si le gouvernement eut fait faire des enquêtes dans les divers départements, depuis qu'il est au pouvoir, on ferait un gros volume avec le récit des scandales commis par Sir John MacDonald et M. Langevin.

En voici encore un qu'il est utile de mentionner pour faire apprécier la VERTU du grand chef conservateur.

En 1872, Sir John a fait écrire à des colons qui occupaient des terres de l'Ordonnance d'avoir à payer ce qu'ils devaient au gouvernement. Ces colons ou locataires n'ont jamais été poursuivis ; mais Sir John s'est fait payer \$2.50 pour chaque lettre d'avis ainsi écrite par les commis du Département de la Justice.

Il a ainsi réussi à empocher **\$545-25.** (Voir débats, page 1,135-35.)

On sait que pour sa part du contrat du Pacifique Sir John a eu de Sir Hugh Allan \$65,000. C'est lui même qui devant le tribunal d'enquête a reconnu avoir reçu ce montant.....\$ 65,000
 Sir George Cartier avait eu..... 85,000
 Le pieux chevalier Hector Langevin..... 32,600

Total.....\$ 182,600

Pour trois ministres seulement.

SUFFISAMMENT BONS CATHOLIQUES.

Les questions religieuses ont été tellement mêlées aux questions politiques, depuis quelques années, qu'il n'est peut-être pas hors de propos de mettre sous les yeux des électeurs l'opinion de personnes haut placées dans la hiérarchie, au sujet de ce que nous valons, tous tant que nous sommes, sous le rapport religieux.

Après avoir lu quelques-uns des passages des discours de l'illustre prélat dont nous déplorons si amèrement la perte, Mgr. Conroy, le Délégué Apostolique, nous pouvons tous nous répéter les uns aux autres : Vraiment, nous sommes *suffisamment bons catholiques* comme cela.

Répondant à l'adresse des citoyens de St. Hyacinthe, Mgr. Conroy s'est exprimé comme suit :

“ Je suis heureux, *vraiment heureux*, de me trouver au milieu de vous, “ et de constater une fois de plus, L'ESPRIT DE FOI qui fait battre si “ généreusement le cœur de TOUS LES HABITANTS DU CANADA. ”

Le 2 novembre 1877 le Délégué Apostolique prononça, à l'église Notre-Dame de Montréal, les remarquables paroles qui suivent :

“ Je félicite le peuple de cette province de ce que la Législature a conservé tant de traditions inappréciables de la politique chrétienne, et je

prie pour que les trois grandes forces sociales, la Religion, la Loi et l'Education ne soient jamais séparées, mais continuent de travailler de concert pour le bien commun de la société.

“ Je ne doute aucunement que cet heureux résultat ne soit assuré aussi longtemps que les Catholiques du Canada, quelque soit le parti politique qu'ils croient pouvoir suivre, obéiront aux sages conseils qui leur ont été adressés par leurs évêques parlant de concert dans leur lettre pastorale du 11 octobre dernier.

“ Dans ce document vos évêques vous enseignent, ainsi qu'il convient à des évêques, la véritable doctrine, telle qu'elle est proposée par l'Eglise catholique ; mais suivant l'exemple du St. Siège, ils s'abstiennent de désigner les personnes ou les partis politiques.

“ Relevant une erreur dans laquelle quelques-uns étaient tombés par rapport à un document, qu'ils avaient publié il y a quelque temps, ils s'expriment ainsi :

“ Nous avons voulu vous exposer la vraie doctrine sur la constitution et les droits de l'Eglise, sur les droits et les devoirs du clergé dans la société, sur les obligations de la presse catholique, sur la sainteté du serment : tel a été notre unique but, telle est encore notre intention. En cela nous suivons l'exemple du Saint-Siège, qui, en condamnant les erreurs du libéralisme catholique, s'est abstenu de signaler les personnes ou les partis politiques. Il n'existe en effet aucun acte Pontifical condamnant un parti politique quelconque ; toutes les condamnations émises jusqu'à présent de cette source vénérable, se rapportent seulement aux *Catholiques-Libéraux* et à leurs principes, et c'est dans ce sens que l'on doit entendre le bref adressé en septembre 1876 à l'un de Nous. A l'exemple du Souverain Pontife et suivant la sage prescription de Notre Quatrième Concile, nous laissons à la conscience de chacun de juger, sous le regard de Dieu, quels sont les hommes que ces condamnations peuvent atteindre, quelque soit d'ailleurs le parti politique auquel ils appartiennent. ”

“ Ce sont là de nobles paroles vraiment dignes d'être adressées par des Evêques catholiques à un peuple catholique, citoyens d'un état constitutionnel. Ce sont des paroles précieuses pour le Canada Catholique. Elles contiennent le secret de sa paix, car elles affirment la vérité contre deux erreurs, qui cherchent à troubler son repos. Contre ces erreurs il faut que vous vous mettiez en garde. Ne vous laissez donc point entraîner, ni par ceux qui ouvertement ou par des voies détournées veulent vous éloigner de la doctrine que vos Evêques vous enseignent, ni, d'un autre

côté, par ceux qui par trop de zèle religieux ou politique voudraient mettre en force contre des personnes ou des partis des condamnations qui n'ont jamais été prononcées. ”

Le 21 mai dernier, dans sa réponse aux membres du cercle catholique, Mgr. Conroy disait :

“ J'ai accepté votre invitation d'autant plus volontiers que vous n'assuriez dans votre adresse que votre société ne se MELE EN AUCUNE façon DE POLITIQUE ACTIVE. Il termina cette réponse en faisant du peuple canadien l'éloge suivant :

“ C'est un peuple dont l'organisation sociale est basée sur la vérité catholique ; dont le courage a été éprouvé par les plus rudes épreuves ; dont la charité embrasse toutes les formes de la souffrance ; dont le génie, à la fois délicat, puissant, a déjà créé une littérature qui lui est propre ; dont l'aspiration pour la liberté se concilie avec la plus sincère loyauté à la constitution qui le protège ; un peuple, en un mot qui dans les diverses phases de sa vie DOMESTIQUE, CIVILE et POLITIQUE, ne perd jamais de vue ses DESTINÉES SPIRITUELLE, et résiste aux tentatives dégradantes du matérialisme de notre temps.

“ Puisse la Bénédiction de DIEU conserver longtemps un tel peuple ! Puisse-t-il croître en tout don de la rosée du ciel et de l'abondance de la terre ; et puissent les enfants vivant en harmonie avec leurs concitoyens de toute classe, protégés par la loi dans leurs droits propres, et respectant scrupuleusement les droits des autres, d'envelopper chaque jour de plus en plus leur prospérité morale et matérielle, et continuer de prêter force et dignité à la confédération du Canada.

Dans la lettre collective des Evêques du 11 Octobre 1877, nous lisons ce qui suit :

“ Nous suivons l'exemple du Saint Siège, qui, en condamnant les erreurs du LIBERALISME-CATHOLIQUE s'est abstenu de signaler les PERSONNES ou les PARTIS POLITIQUES. IL N'EXISTE, EN EFFET, AUCUN ACTE PONTIFICAL CONDAMNANT UN PARTI POLITIQUE QUELCONQUE, toutes les condamnations émanées jusqu'à présent de cette source vénérable se rapportent seulement aux CATHOLIQUES LIBERAUX. ”

L'Archevêque de Québec dans son mandement du 25 mai, mandement qui doit être lu deux fois dans le cours de chaque élection dans toutes les églises du diocèse de Québec, ne s'exprime pas moins clairement au sujet de la liberté laissée à chaque électeur de voter pour le parti de son choix : Voici ce qu'il dit :

“ NOUS NE VENONS PAS, NOS TRES-CHERS VOUS DIRE DE

“ VOTER POUR TEL PARTI, ou POUR TEL CANDIDAT, PLU-
 “ TOT QUE POUR TEL AUTRE. QUAND DES CIRCONSTANCES
 “ EXCEPTIONNELLES EXIGERONT QUE NOUS ELEVIONS LA
 “ VOIX AVEC AUTORITÉ, POUR VOUS SIGNALER QUELQUE DAN-
 “ GER POUR VOTRE FOI, OU POUR LES SAINTES REGLES DE LA
 “ MORALE, OU POUR LES DROITS IMPRESCRIPTIBLES DE LA
 “ SAINTE EGLISE, NOUS ESPERONS QUE DIEU NOUS FERA LA
 “ GRACE DE NE PAS MANQUER A NOTRE DEVOIR DE PASTEUR, ET
 “ NOUS AVONS LA CONFIANCE QUE VOUS ECOUTEREZ NOTRE
 VOIX.”

Ces citations suffisent pour prouver aux électeurs que l'Eglise ne condamne pas plus un parti politique que l'autre, et que tout ce qu'elle désire, c'est que le peuple choisisse des hommes honnêtes, et capables de passer de bonnes lois, les bonnes lois seules pouvant faire le bonheur du peuple.

SERMENT DE SIR JOHN MACDONALD, LORS DE SON ENTREE DANS LA SOCIETE ORANGISTE.

A titre de renseignements pour ceux qui croient encore que les chefs conservateurs sont les protecteurs des catholiques en Canada, nous publions le serment solennel que prêtent les orangistes.

Sir John Macdonald, M. Bowell député de Hasting, et tous les principaux du parti conservateur dans le Haut-Canada sont des chefs orangistes et qui ont prêté le serment cité plus bas.

Ce sont sur ces alliés qui ont juré une haine implacable au catholicisme que MM. Langevin, Tarte, Masson, Desjardins, Vallée, Amyot, Angers, Chapleau, Garneau et autres, comptent pour défendre les privilèges qui nous sont garantis par la constitution et pour protéger nos institutions religieuses.

Peut-on se moquer plus grossièrement de l'opinion publique?

Electeurs, lisez bien attentivement et gravez dans votre mémoire les passages marqués en gros caractères. Vous avez là la preuve la plus évidente de la supercherie de ceux qui prétendent que les chefs conservateurs des diverses provinces de la confédération sont les amis et les bienfaiteurs des catholiques. Jugez de vos propres yeux.

SERMENT!!

“ Je J. M. jure solennellement et volontairement que je serai fidèle et que je porterai vraie allégeance à Sa majesté la Reine Victoria et ses héritiers et

successeurs légaux dans la Souveraineté de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et des Provinces qui en dépendent et qui appartiennent au dit royaume aussi longtemps qu'elle ou ils maintiendront la religion Protestante et les lois du pays ; que je ferai tout en mon pouvoir pour les défendre contre toute conspiration ou attentat de traitres que je saurai être dirigé contre elle ou aucun d'eux ; que je maintiendrai fermement le lien entre les colonies de l'Amérique Britannique et mère-patrie et que je serai toujours prêt à résister à toutes les tentatives ayant pour but d'affaiblir l'indépendance britannique ou de démembrer l'empire britannique ; que je serai fidèle et dévoué à chacun des frères orangistes dans toutes leurs actions justes ne lui faisant jamais tort, ni ne permettant jamais qu'on lui fasse tort sans l'avertir et sans m'y opposer s'il est en mon pouvoir de le faire.

Je jure que je tiendrai toujours sacré le nom de notre glorieux libérateur, le Roi Guillaume, Prince d'Orange, en souvenir reconnaissant duquel je promets solennellement (si c'est en mon pouvoir) de célébrer sa victoire sur Jacques, à la Boyne, en Irlande, en me réunissant à mes frères dans leur salle de Loge le 12 Juillet de chaque année ; je JURE QUE JE NE SUIS PAS ET QUE JE NE SERAI jamais un catholique romain ou un PAPISTE ; ET QUE JE NE SUIS PAS ET JE NE SERAI JAMAIS MARIE A UNE CATHOLIQUE ROMAINE OU A UNE PAPISTE ; QUE JE N'EVERAI JAMAIS MES ENFANTS ET QUE JE NE PERMETTRAI pas qu'on les élève dans la foi catholique romaine si je puis l'empêcher, que je ne suis et que je ne serai jamais membre d'une société ou d'un corps d'hommes qui sont ennemis de Sa Majesté et de notre glorieuse constitution ; que je n'ai jamais été à ma connaissance suspendu ou expulsé d'aucune loge orangiste.

Je déclare de plus que je ferai tous mes efforts pour MAINTENIR LA LOYALE INSTITUTION ORANGISTE ; que j'obéirai à toutes les sommations régulières, et que je paierai toutes les redevances légitimes (si c'est en mon pouvoir,) et que j'observerai et que j'obéirai à la constitution et aux lois de l'Ordre. Et finalement je JURE que je CACHERAI TOUJOURS, ET QUE JE NE DEVONNERAI ET NE RÈVELERAI JAMAIS EN QUELQU MANIERE QUE CE SOIT LE TOUT OU PARTIE DES SIGNES, MOTS D'ORDRE ou gages qu'on va maintenant me communiquer privément, à moins que je sois autorisé à le faire par les autorités compétentes. " Les autorités compétentes sont un Warrant sous le grand Sceau de la Grande Loge, ou une autorisation spéciale de la part d'un Grand Officier " de l'Association Orangiste dont je suis maintenant sur le point de devenir membre. Que Dieu me soit en aide et me maintienne ferme dans ma présente obligation d'orangiste. "

Pour preuve que Sir John est un Orangiste de cœur, bien décidé à faire tous ses efforts pour assurer son triomphe, nous allons citer le discours qu'il a prononcé à Kingston, après la visite du Prince de Galles.

POURQUOI ET COMMENT, M. le Président, SUIS-JE DEVENU ORANGISTE ? Je n'étais pas irlandais de naissance, et j'avais alors peu de chose à voir dans la politique. C'était en 1841, à une époque où les orangistes perdaient leur prestige, où la législature les avait proscrits, leur défendant de porter leurs insignes et déclarant leur procession illégale, et à une époque où l'on était sur le point d'adopter une loi pour empêcher un orangiste de servir comme juré ou comme connétable ou de remplir aucune position officielle sous la couronne—le traitant ainsi comme un condamné par coutume et un traître à son pays.

J'éprouvai, comme beaucoup d'autres, une profonde indignation en voyant cette proscription générale d'un corps respectable et loyal. Je n'étais pas orangiste, mais je savais qu'un grand nombre des meilleurs citoyens de Kingston l'étaient. C'étaient des hommes intelligents et d'une grande valeur morale, et je résolus que, si ces hommes, PARMIS LESQUELS SE TROUVAIENT MES MEILLEURS AMIS, devaient être proscrits et hués seulement parce qu'ils étaient orangistes, je me rangerais avec eux et je subirais la même ignominie et la même proscription.

ALORS, M. le Président, JE DEVINS ORANGISTE, ET MON OBJET ÉTAIT DE MONTRER MES SYMPATHIES POUR DES HOMMES QUE JE PENSAIS AVOIR ÉTÉ OUTRAGÉS PAR LA CONDUITE DE LA LÉGISLATURE.

Que fit alors M. Brown ? Justement DANS LE MÊME TEMPS IL ENGAGEAIT L'ADMINISTRATION, DONT IL ÉTAIT UN APPUI ÉMINENT, À ABOLIR L'ORANGISME. NOUS LISONS DANS LE GLOBE DE CETTE ÉPOQUE, QU'ILS AVAIENT LES ORANGISTES SOUS LEURS PIEDS, ET QU'ILS ÉTAIENT OBLIGÉS DE LES TENIR LÀ. Au moment ou PAR SYMPATHIE pour leurs malheurs J'ENTRAIS DANS L'ASSOCIATION, M. Brown criait au gouvernement DE LES SUBJUGUER.

Et, M. le Président, tandis que moi, COMME ORANGISTE, J'AI TOUJOURS ÉTÉ FIDÈLE AUX PRINCIPES, ce monsieur a tourné casaque mainte et mainte fois.

Pense-t-il [M. Brown] que ce sont des fous ? S'il le pense, il se trompe. Des hommes peuvent être fous une fois, mais pas deux fois—au moins PAS CEUX QUI ONT LE BON SENS DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION ORANGISTE.

POLITIQUE LIBÉRALE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Le gouvernement-Joly laisse dans la bourse du peuple les quatre-cent-cinquante-huit-mille, cent-trente piastres que le gouvernement DeBoucherville-Angers-Chapleau-Garneau voulait en soutirer injustement.

PREUVES.

Etat comparatif des estimés pour l'année 1878-79, préparé par M. Church, l'ex-trésorier provincial et M. Bachand, le trésorier actuel, le dit état montrant les économies effectuées par le Gouvernement-Joly.

	Estimés de M. Church.	Estimés de M. Bachand.	Réduction.
Dépenses du Conseil Législatif.....	44,150	36,000	8,150
Dépenses de l'Assemblée Législative.....	109,906		
Estimés supplémentaires.....	17,700		
Librairie.....	127,606	95,406	32,200
Dépenses contingentes comprenant les clercs sésionnels.....	3,000	1,500	1,500
Départements publics. Salaires et contingents.....	800	400	400
Administration de la justice, y compris les magistrats de district.....	172,945	157,945	15,000
Dépenses de la police.....	409,790	359,790	50,000
Dépôt de livres, cartes, etc., etc.....	38,555	14,555	24,000
	5,000	2,500	2,500

Conseil d'Agriculture.....	4,000		
Estimés supplémentaires.....	4,000		
Immigration.....	8,000	4,000	4,000
Chemins de colonisation.....	15,000	10,000	5,000
Inspections.....	48,000	38,000	10,000
Bâtisses du parlement : toit neuf.....	4,000	00,000	4,000
Pont sur la rivière Ottawa.....	1,500	00,000	1,500
Transport du Palais de Crystal, estimés supplémentaires.....	1,000	0,000	1,000
Réparations aux cours.....	15,000	3,000	12,000
Cour et prison de Bonaventure, réparations (<i>provisé</i>).....	12,800	10,000	2,800
Dépenses diverses.....	1,000	00,000	1,000
Arpentages.....	15,000	10,000	5,000
Dépenses générales.....	15,000	10,000	5,000
Estampilles. Licences.....	58,880	50,000	8,880
Départements publics.....	8,000	5,000	3,000
Cadastrage.....	141,200	75,000	66,200
	60,000	40,000	20,000
A ce montant, \$283,130, on peut ajouter les \$175,000 de taxes nouvelles que l'ex-gouvernement par son bill taxant les contrats devait imposer..... et l'on a une économie réelle de quatre-cent-vingt-ante-huit-mille, cent-trente piastres, ou à peu près un écu par tête de la population.		Réduction.....	\$283,130
		Taxes nouvelles.....	175,000
		Economie réelle.....	\$458,130

Ce tableau est la condamnation la plus complète des extravagances commises par le gouvernement De Boucherville-Angers-Chapleau-Garneau.

Nous invitons tous les électeurs de la Province de Québec à l'examiner attentivement, pour qu'ils puissent constater par eux-mêmes de quel abîme financier les a retirés le gouvernement-Joly.

Dans un temps de gêne et de misère comme celui que nous traversons, l'ex-gouvernement, au lieu de diminuer les dépenses, avait résolu d'imposer un nouveau fardeau sur le peuple en lui faisant payer de nouvelles taxes au montant de \$175,000.

Quel est le cultivateur qui vend actuellement son beurre 15 sous la livre, son lard 5 à 6 sous, qui aurait été en état de payer une taxe additionnelle de cinq piastres (\$5), en supposant que sa famille se composât de 10 personnes?

Quel est le journalier qui gagne un écu à trois chelins par jour, pendant seulement une partie de l'année, qui aurait été aussi en état de payer une pareille taxe de (\$5) cinq piastres?

Les ministres actuels, pour soulager la misère du peuple, n'ont pas hésité un instant, à donner eux-mêmes personnellement l'exemple du plus généreux désintéressement.

Leur premier acte de retranchement a été de se retrancher à eux-mêmes sept-cent-cinquante piastres par année sur leur salaire, soit cinq-mille-deux-cent cinquante piastres pour les sept ministres.

L'orateur de l'Assemblée Législative, M. Turcotte, que les journaux conservateurs ont tant insulté et vilipendé, a lui aussi généreusement consenti à diminuer son salaire de \$400 par année, et réduit en même temps le salaire de son secrétaire de \$600, effectuant ainsi une économie de \$1,000 par année.

Ces réductions se trouvent comprises dans les items n^o 2 et 9 des estimés. Tous les items cités dans le tableau ci-dessus sont mentionnés dans deux documents officiels soumis à la Chambre, les estimés de M. Church et ceux de M. Bachand, pour l'année fiscale se terminant le 30 juin 1879.

Pour se convaincre que nos chiffres sont exacts, le lecteur pourra parcourir les 10 premières pages des estimés fournis par M. Church, et une feuille détachée comprenant les estimés supplémentaires, et comparer cet état avec les estimés de M. Bachand qui couvrent 8 pages d'impression.

Dans ces huit pages se trouve la réalisation du programme économique du gouvernement de M. Joly :

Le tableau, en tête de cet article, en est l'éloquent et l'irréfutable résumé.

Chaque électeur devrait en avoir une copie pour pouvoir confondre, chaque fois que l'occasion s'en présente, les habileurs politiques qui ont l'audace de prétendre que les économies proposées par M. Joly et ses collègues, ne sont pas des économies réelles.

TABLE DES MATIÈRES.

	Page.
INTRODUCTION.....	3
SESSION DE 1874.	
Expulsion de Riel	4
Taxe sur le tabac	5
Chemin de fer du Pacifique ..	7
SESSION DE 1875.	
Amnistie.....	7
Prêt aux Mennonites.....	10
Vétérans de 1812.....	10
Ecoles du Nouveau-Brunswick.....	11
Banqueroute	12
Cour Suprême.....	13
Ecoles séparés	13
SESSION DE 1876.	
Considérations sur la protection	14
Protection des navires.....	16
Secours aux colons.....	17
Banqueroute	17
Rails d'acier.....	17
Délai dans la construction du pacifique.....	18
Quais du Bas du St. Laurent.....	19
SESSION DE 1877.	
Considérations sur la politique des chefs conservateurs, et faits relatifs à la police secrète.....	20
Protection aux raffineries de sucre.....	20
Exposé financier.....	21
Huile de charbon.....	25

	Page.
La taxe des 3 millions.....	25
Canal du Fort Francis.....	26
Le scandale du Northern Railway.....	26
Protection.—Libre-Echange.....	27
Scandale des Carrières de St. Vincent de Paul.....	29
Le scandale des plaques de ferblanc, barres de fer etc., etc.	29
Impression du <i>Freeman N. B.</i>	30
Hâvre de Goderich.....	30
Travaux dans la Province de Québec.....	30
Rails d'acier.....	31
Les 2 acres de New-Castle.—Le job de M. Moffat.—Les fiches de M. Domville.....	31
Les terrains de Kaministiquia.....	31
Contrats aux plus bas soumissionnaires.....	32
Chemin de la Baie Georgienne.....	33
Hâvre de Chicoutimi.....	33

SESSION DE 1878.

Considérations.....	33
Etat des affaires.....	34
Insultes au Gouverneur-Général.....	36
Dépenses de voyage de Sir John MacDonold.....	36
Dépenses de Sir John comparées avec celles de M. Blake.....	38
Taxe sur le tabac.....	39
Taxe sur le charbon.....	40
Cour Suprême.—Aveu important.....	40
Politique nationale.....	40
Taxe sur le bled et la farine.....	42
Manufactures.....	42
Le scandale du Ministre de la Justice, Sir John.....	44
Le scandale des Terrains d'Artillerie.....	44
Suffisamment bons Catholiques.....	45
Serment de Sir John MacDonalld lors de son entrée dans la société orangiste.....	48
Politique libérale de la Province de Québec.....	51

